

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 15 SEPTEMBRE 2009

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 7 septembre 2009 accompagnée d'un ordre du jour comportant 122 objets.

La séance publique s'ouvre avec 35 présents :

Présidence de M. Elio DI RUPO, Bourgmestre

Présents : Mme C. HOUDART, M. MILLER, M. BIEFNOT, M. MARTIN, M. SAKAS,

~~M. DUPONT J.P.~~, Mme CRUVEILLER, M. DARVILLE, Échevins

M. BARVAIS, Président du CPAS

M. BEUGNIES, ~~R. BIEFNOT, M. BAILLY~~, M. COLLETTE, M. DEPLUS, Mme OUALI,

M. DEBAUGNIES, ~~Mme KAPOMPOLE, Mme COLINIA~~, M. ROSSI, M. VISEUR, M. DEL

BORRELLO, Mme COUSTURIER, M. DE PUYT, M. MANDERLIER, M. LECOCQ, M. MERCIER

W., Mme POURBAIX, Mme MERCIER A.M., ~~M. LAFOSSÉ~~, Mme MOUCHERON,

~~M. DUQUENNE~~, M. HAMBYE, M. MUZALIA WENDASUBIA, Mme NAHIME,

Mme BRICHAUX, Mme JOB, M. TONDREAU, Mme HOCQUET, M. JACQUEMIN, ~~M. DUPONT~~

~~X.~~, M. BRESART, ~~Mme BOURROUBA~~, Mme PREVOT, ~~Mme DEJARDIN~~, M. TRANCHANT,

Conseillers

et M. Pierre URBAIN, Secrétaire communal.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous suggère d'entamer nos travaux, la séance est ouverte. Comme vous pouvez le constater, il y a un nombre impressionnant de questions et interpellations, ce qui est toujours bon signe pour la démocratie locale. Je dois vous indiquer que les points 100, 108, 116, 120 et 121 sont retirés. Pour ce qui concerne le PV de la séance précédente, il a certainement été examiné par chaque Conseiller communal ; en l'absence de remarques d'ici la fin de la séance, le PV est considéré comme approuvé. Chers collègues, je vous invite à entamer l'ordre du jour.

1er objet : Règlement d'ordre Intérieur du Conseil communal. Adaptation du texte au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation. Secrétariat

ADOPTE à l'unanimité - 1^{ère} annexe

2e objet : POLICE - CIRCULATION

a) Flénu – rue Albert Defrise – Réglementation de la circulation - Zone 30. GEP 6002/FL/40

ADOPTE à l'unanimité - 2^{ème} annexe

b) Cuesmes – Place de Cuesmes – Réglementation du stationnement. GEP 6002/CU/71

ADOPTE à l'unanimité - 3^{ème} annexe

c) Mons – Place Nervienne – Réglementation du stationnement. GEP 6002/261

ADOPTE à l'unanimité - 4^{ème} annexe

d) Mons – Avenue de l'Hôpital – Zone 30 « abords école » et réglementation du stationnement – abrogation. GEP 6002/189

ADOPTE à l'unanimité - 5^{ème} annexe

e) Ghlin – rue de Mons – Création d'un passage pour piétons. GEP 6002/56

ADOPTE à l'unanimité - 6^{ème} annexe

f) Hyon – Chaussée de Maubeuge – Création d'un passage pour piétons. GEP 6002/HY/26

ADOPTE à l'unanimité - 7^{ème} annexe

g) Mons – rue des Orphelins – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/271

ADOPTE à l'unanimité - 8^{ème} annexe

h) Mons – rue de la Halle – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/186

ADOPTE à l'unanimité - 9^{ème} annexe

i) Mons – rue de l'Aviation – Création de deux emplacements PMR. GEP 6002/4

ADOPTE à l'unanimité - 10^{ème} et 11^{ème} annexes

j) Mons – rue Raoul Godefroid – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/423

ADOPTE à l'unanimité - 12^{ème} annexe

k) Flénu – rue du Petit Champ – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/FL/114

ADOPTE à l'unanimité - 13^{ème} annexe

l) Cuesmes – rue de la Liberté – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/CU/54

ADOPTE à l'unanimité - 14^{ème} annexe

m) Jemappes – Cité Morette – Création d'un emplacement PMR. GEP 6002/JE/96

ADOPTE à l'unanimité - 15^{ème} annexe

n) Mons – rue Victor Dejardin – Création d’un emplacement PMR. GEP 6002/204

ADOPTE à l'unanimité - 16^{ème} annexe

o) Mons. Grand-Place – Accès à la Zone de convivialité.GEP 6002/OD

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame MOUCHERON...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre, c’est par rapport au point o), donc la Zone convivialité sur la Grand-Place. Je reviens sur une déclaration que vous avez faite le 25 avril de cette année en annonçant que la Ville ferait un test en matière de stationnement moto et donc on réserverait deux parkings à l’entrée de la place, devant le Bailly. Je suppose que le test a eu lieu cet été puisque c’est la meilleure période ; quelles sont les conclusions ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Autre question, on avait retardé la fermeture, on est passé de 20h à 20h30, j’imagine pour permettre aux personnes d’accéder au Théâtre, donc, une personne de 80-90 ans va maintenant pouvoir être véhiculée jusqu’aux portes du Théâtre, c’est très positif. Maintenant que va-t-elle faire quand à 10 ou 11h du soir elle va devoir ressortir ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le plus simplement du monde, la personne qui vient reprendre la personne de 80-90 ans se trouve devant la borne, appuie sur le bouton et demande à la Police d’ouvrir et la Police actionne les plots .

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Ne peut-on pas aussi mettre ce genre de bornes à l’intersection de la Grand-Place et la rue Neuve pour éviter une telle manipulation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Cela a été longuement réfléchi, ça coûte une fortune et l’heure est plutôt aux dépenses mesurées. Pourquoi les plots sont là et pas à l’endroit où vous indiquez ? Parce que en les mettant près de l’ancienne poste, les gens tournent à gauche et ont accès au parking fermé, en descendant ils peuvent accéder à la rue d’Havré et à la rue de la Halle. En revanche, s’ils devaient monter la rue Neuve, ils se retrouvent sans parking couvert et souvent sans place surtout quand il y a des activités sur la Grand-Place. Voilà les raisons pour lesquelles c’est prévu de cette manière. Par ailleurs, on a commencé à faire mettre ces motos là où on avait indiqué à titre de test, cela a été tout de suite une levée de bouclier des motards. Les motards, s’ils ne voient pas leur moto, ne sont pas rassurés. Alors, on essaie avec les APS et autres d’éviter les excès, les vrais motards d’ailleurs n’abusent pas.

Personnellement je ne suis pas favorable à l'interdiction mais je comprends que parfois cela gêne l'une ou l'autre personne mais il y en a qui sont gênés par tout, on devrait mieux définir l'emplacement sur la Grand-Place, peut-être plus du côté du Théâtre, un peu moins près de la fontaine, donc je pense que l'on pourrait peut-être améliorer les choses en étant un peu plus dirigiste.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : C'était vraiment pour avoir le retour du test, par ailleurs, les parkings qui sont réservés aux motos sont systématiquement occupés par des voitures.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant toutes ces remarques puis-je considérer que tous les points sous la rubrique 2 sont approuvés même le o) ?

ADOPTE à l'unanimité - 17^{ème} annexe

p) Mons Intra-Muros : modifications de la réglementation relative aux zones de stationnement pour "Riverains" en zone payante. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 18^{ème} annexe

q) Mons Extra-Muros : modifications de la réglementation relative aux zones de stationnement pour "Riverains" autour de la grande Voirie et du Ring de Mons. GEP 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité - 19^{ème} annexe

r) Chaussée du Roeulx - Aménagement de sécurité à hauteur d'un passage pour piétons situé à hauteur du magasin "Delhaize". GEP 6002/Mons

ADOPTE à l'unanimité - 20^{ème} annexe

3e Objet : O.R.C.W. Approbation du Contrat-Programme 2009-2013. Culture 6309

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Madame MERCIER...

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : M. le Bourgmestre, je vais mettre donc le 3 et le 5, je les lie tous les deux, c'est à propos de l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie, le festival « Coté Cour et Côté Jardin » n'a pas eu lieu cette année. Je l'ai déjà déploré lors de votre Commission, le CdH en tout cas, espère qu'il reprendra l'an prochain et se joignent à notre groupe de nombreux montois et amateurs de musique, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je partage votre espérance, après une restructuration de l'Orchestre de Chambre sur le plan financier, nous formulons le vœu que l'on puisse reprendre ces activités et accorder une attention plus particulière à des représentations au cœur de la Ville de l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie, qui j'espère d'ailleurs un jour changera de nom, pour s'appeler l'Orchestre Royal de Mons. Moyennant cette réponse et m'associant à votre vœu, puis-je considérer que l'on approuve le Contrat-Programme ?

ADOPTE à l'unanimité - 21^{ème} annexe

Entrée de Mme F. COLINIA = 36 présents

4e Objet : Conseil de Prévention – Approbation Plan de Cohésion Sociale définitif et modalités de versement du subside. Service Prév. 1.2009.21

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin BARVAIS...

M. Marc BARVAIS, Echevin : Merci M. le Bourgmestre, préciser quand même pour ce point que déjà le 17/03 nous avons approuvé le Plan de Cohésion Sociale au niveau de son projet, qu'actuellement grâce au travail fait par les services nous pouvons accorder notre approbation au Plan de Cohésion Sociale version définitive qui a l'avantage de nous accorder aussi 11% d'augmentation du budget au niveau des associations. Je tiens quand même à préciser que ce Plan de Cohésion Sociale est particulièrement attractif au niveau de la collaboration que nous avons avec les associations puisque plus de 40 associations ont participé à l'élaboration non seulement du Plan mais de ses actions et que ces associations ont d'ailleurs une convention à signer avec la Ville parce qu'elles auront une aide financière. Ce qui est important aussi à retenir c'est que la vice-présidente de ce plan de cohésion est une représentante de l'associatif, qui a d'ailleurs été élue par les représentants de l'association et que c'est ici à la Ville de Mons, le 6 octobre que les différentes associations viendront signer les conventions. Le Collège a d'ailleurs décidé, qu'au niveau des modalités financières, avant les 15 novembre, chaque association recevra 100% du subside qui lui était accordé en vue de pouvoir travailler de manière efficace. C'est quand même un subside global au niveau de l'aide pour le Service de Prévention de 738.000 euros cette année et 965.000 euros de 2010 à 2013 avec en plus, il faut le souligner, une participation de 25% de la Ville dans ce travail que nous menons pour la cohésion sociale.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup, qui souhaite prendre la parole ? Madame MERCIER, je vous en prie...

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Une petite question à poser, il s'agit bien entendu du Plan de Cohésion Sociale dans le Service de la Prévention. Naturellement, on suit au CdH avec intérêt ce plan et les deux tranches de subventions. Parmi les objectifs, on vise plus de logements accessibles, je me demande s'il y a des projets concrets dans ce sens, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur l'Echevin...

M. Marc BARVAIS, Echevin : Oui, il y a une multitude de projets qui visent évidemment l'accessibilité, que ce soit les services culturels, les services sociaux voir économiques c'est le but même du service et du Plan, donc je vous rappelle quand même que ce Plan est défini selon 4 axes qui sont l'insertion socioprofessionnelle, l'accès au logement décent, l'accès à la santé et aux traitements des assuétudes et surtout retisser les liens sociaux intergénérationnels et interculturels, donc c'est vraiment la mission qu'est l'accessibilité. D'autre part, il y a une commission de suivi qui va être initiée et annuellement vous aurez un rapport d'activités de ce Plan de Cohésion Sociale, donc il vous sera présenté chaque année ici au niveau de notre Assemblée, vous pouvez réagir et orienter éventuellement le débat.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant ces explications puis-considérer que c'est approuvé ?

ADOPTE à l'unanimité - 22^{ème} annexe

5e Objet : ASBL «ORCHESTRE ROYAL DE CHAMBRE DE WALLONIE ».
Compte et bilan de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/PQ/C2008ASBL/023

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mme MOUCHERON...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui merci M. le Bourgmestre, l'année passée on avait déposé une motion conjointement avec Ecolo, suite aux problèmes dans la comptabilité de l'Orchestre de Chambre...

Nous avons demandé de résilier le contrat qui liait l'Orchestre de Chambre avec le bureau de comptabilité avec lequel il travaillait et par ailleurs, de lancer un appel d'offres pour ouvrir le marché à la concurrence, donc je voulais savoir s'il y avait un suivi, vous n'aviez pas jugé utile de voter la motion en son temps et vous aviez annoncé qu'il y avait une réunion qui suivait, une Assemblée Générale, si je me souviens bien et donc, si on pouvait avoir un peu le suivi de la situation, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci. Le renon a été formulé à la fin décembre 2008, lettre recommandée, préavis de 2 ans, application de la convention, tel que juridiquement c'était

prévu et il y a un marché public compte tenu du préavis, le marché public est prévu en 2010 et les missions seront confiées le 1^{er} janvier 2011 pour toutes les fonctions et donc vous avez eu gain de cause à 100%.

ADOPTE à l'unanimité - 23^{ème} annexe

6^e Objet : ASBL « MONS-DIVERTISSEMENT ». Compte et bilan de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/PQ/C2008ASBL/017

ADOPTE à l'unanimité - 24^{ème} annexe

7^e Objet : ASBL « MONS-DIVERTISSEMENT ». Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2009ASBL/015

ADOPTE à l'unanimité - 25^{ème} annexe

8^e Objet : ASBL « LE MANEGE.MONS ». Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2009ASBL/006

ADOPTE à l'unanimité - 26^{ème} annexe

9^e Objet : ASBL « PLAZA-ART ». Compte et bilan de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/PQ/C2008ASBL/023

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Ici, je ne vais pas parler des comptes et bilans, je vais simplement dire que le CdH souhaite que « PLAZA-ART » résiste au temps au continue à présenter un programme toujours intéressant, c'est un cinéma que beaucoup de villes nous envient.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Je vous remercie et indirectement vous me rendez hommage puisque je suis à la base de la sauvegarde du « PLAZA-ART », j'en ai assumé, d'ailleurs je me demande si je ne suis toujours pas président du Conseil d'Administration, ce que je pense, j'ai gardé dans la liste des mandats qu'on me reproche notamment ce mandat, gratuit il va sans dire et c'est vrai « qu'on tire le diable par le queue », si le CdH m'autorise cette expression mais on continue et on fera le maximum pour continuer en tout cas je vous remercie pour vos encouragements.

ADOPTE à l'unanimité - 27^{ème} annexe

10° Objet : ASBL « PLAZA ART ». Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2009ASBL/024

ADOPTE à l'unanimité - 28^{ème} annexe

11° Objet : Liquidation à l'ASBL « Le Manège.Mons » de la subvention de l'exercice 2009, relative à la gestion par cette dernière de la Médiathèque locale. Gestion f. C/PQ/Manège/Médiath.

ADOPTE à l'unanimité - 29^{ème} annexe

Entrée de MM. J.P. DUPONT et X. DUPONT = 38 présents

12° Objet : SA LUMIERE. Compte et bilan 2007. Approbation. Gestion f.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Ce dossier-là est arrivé assez tard et donc je n'ai pas pu l'évoquer en Commission par ce que je ne l'avais pas vu mais je l'ai regardé par après et quand même je me pose des questions. D'abord l'intitulé SA Société Anonyme LUMIERE, pour que tout le monde comprenne bien, il s'agit d'IMAGIX et ce sont les comptes de 2007. Il faut se rappeler ce qui a été décidé en 2006. En 2006, IMAGIX avait une dette fiscale vis-à-vis de la Ville de Mons qui, sauf erreur de ma part, devait s'élever à environ 150.000 euros, c'était une dette énorme puisque, ils n'avaient plus rentré depuis longtemps la taxe sur les spectacles qu'ils prélèvent sur chaque billet. On a donc décidé, ici au Conseil communal, de créer « Ciné Séniors » de façon à permettre aux personnes du 3^e âge puissent aller au cinéma avec une réduction, la différence avec le prix normal du billet et le prix Ciné Séniors étant compensé par la Ville mais devant venir en déduction de la dette d'IMAGIX, donc normalement on ne payait rien, ça devait diminuer la dette. Or en 2007, la Ville a payé en subventions de fonctionnement, donc à la société anonyme LUMIERE, c'est-à-dire IMAGIX à payé en 2007, le 31 janvier pour l'année 2006, 57.876 euros + dépenses de fonctionnement, payées aussi le 31 janvier 2007, 241.395 euros et en 2007, pour l'exercice 2007, donc le 20 septembre, de nouveau exactement les mêmes montants. Donc en 2007, l'année où on examine les comptes, la Ville a payé un total de 595.542 euros, soit l'équivalent pratiquement de 24 millions de francs belges. Or, il y a eu un débours parce qu'il y a dans le dossier des extraits de compte de la société IMAGIX qui sont crédités effectivement de ces montants-là. Donc, la Ville a payé ces montants-là à IMAGIX, alors que nous étions d'accord que c'était en déduction de la dette. Il n'y a pas de trace dans le dossier qu'IMAGIX ait remboursé ces

montants, donc si ce n'était qu'une opération blanche, la Ville paie à IMAGIX puis l'argent est ristourné à la Ville de Mons en déduction de la dette, cela pourrait aller mais en tout cas moi je ne rien vu, ce sont quand même des montants énormes attribués par les pouvoirs publics à une société commerciale, à une société anonyme, donc je voudrais quand même que nous ayons nos apaisements et que ce ne sont pas des subsides purs et simples mais que c'est bien l'opération Ciné Séniors et que cela vient en déduction de la dette. Question subsidiaire : comment a évolué cette dette ? Est-ce que ça a permis de la résorber ou est-ce que de toute façon c'est un puits sans fond qui continue à s'agrandir ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Monsieur HAMBYE...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Dans le dossier on parle d'une convention entre la Ville de Mons et la cité commerciale LUMIERE mais moi comme je n'étais pas au Conseil communal en 2006, je n'ai pas connaissance de cette convention et par ailleurs, très sincèrement en voyant un subside de 300.000 euros à une société commerciale et comme je fréquente assez bien les sites de Tournai et de Mons, je n'ai pas l'impression qu'ils aient des difficultés financières actuellement. Donc j'ai été très surpris, cela fait 300.000 euros c'est 1/20 du déficit structurel de la Ville de Mons qui est entre 5 et 6 millions d'euros, vous comprenez que ça nous a un peu heurtés. Mais bon comme on n'a pas toujours tous les éléments...Mme MOUCHERON va continuer.

M. Savine MOUCHERON, Conseillère : Je ne vais pas faire l'historique que M. VISEUR vient de faire, j'ai juste une question supplémentaire, au-delà du fait de demander s'ils ont apuré les dettes ou pas, c'était de savoir quel pouvoir de contrôle réel a la Ville sur l'entrée et les tickets Séniors qui sont émis par IMAGIX, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Avant de céder la parole à Monsieur l'Echevin des Finances, d'abord vous avez raison de soulever ces questions. Il y a eu une demande formelle in illo tempore des responsables actuels du cinéma IMAGIX et après réflexion, après qu'on en ait débattu au Conseil communal, nous avons décidé d'accorder aux personnes au-delà de 60 ans, résidant sur la Ville de Mons une réduction pour leur permettre d'accéder au cinéma. Nous l'avons fait pour IMAGIX et bien entendu pour le PLAZA-ART. A l'époque nous avons étudié la manière de contrôler, on a fait un calcul, on peut retrouver tous ces documents avec la convention et il nous est apparu que le plus simple était de « forfaitariser », c'est-à-dire de considérer un certain nombre de personnes potentielles qui iraient au cinéma et d'accorder un montant financier à due concurrence et ça nous évite un contrôle qui devient presque impossible à réaliser et en plus une paperasserie qu'il faudrait payer voire des fraudes qui pourraient se produire et les gens vont au cinéma avec la présentation de leur carte

d'identité et accèdent avec un taux réduit au cinéma. Autre chose est la dette qui s'accumule et à cet égard Monsieur l'Echevin va en dire un mot, nous étions conscients et nous avons regardé comme vous cette évolution de dette qui nous inquiète et je pense que une réunion est d'ailleurs prévue pour tenter de trouver une solution car comme vous on trouve que les montants deviennent des montants importants.

M. Richard MILLER, Echevin : Je confirme bien tout d'abord l'intérêt des questions qui sont soulevées et nous y avons été également sensibles et notre Administration a établi un rapport dont j'ai pris connaissance et nous avons une réunion qui est convoquée le 3 octobre pour essayer de dégager une solution. Pourquoi avons-nous passé une convention avec IMAGIX ? Tout simplement parce qu'à un moment donné, ils ont fait part de leurs difficultés financières et de leurs difficultés à rester sur le terrain de la Ville de Mons et donc, il y avait un risque de voir disparaître l'activité cinématographique sur la Ville de Mons, raison pour laquelle nous avons travaillé, comme M. le Bourgmestre vient de le rappeler, avec cette possibilité de permettre aux personnes âgées d'avoir des baisses de prix pour se rendre au cinéma et nous avons mis en place un plan d'apurement de leur dette. Nous nous rendons compte que ce plan n'est pas respecté, raison pour laquelle le 3 octobre ils sont convoqués et nous allons essayer de dégager la solution ensemble. On parle de terrains qui seraient probablement mis en vente et donc la volonté du Collège est bien de récupérer l'argent qui est dû par IMAGIX à la Ville.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Je lis un peu entre les lignes des réponses, ça veut donc dire que les subventions qui ont été données à IMAGIX n'ont pas été déduites de la dette, elles ont été purement et simplement données, parce que je ne veux pas la mort d'IMAGIX et personne ne la veut, on ne veut pas la mort de Ciné Seniors non plus mais enfin la convention de 2006 c'était de ne pas payer les subventions relatives au Ciné Seniors en déduction de la dette. Or on a payé apparemment ces 23 millions de francs belges évidemment pour les exercices 2006 et 2007 et la dette ne s'apure pas, donc là, vous le dites vous-même, ils ne respectent pas la convention mais il ne faut quand même plus continuer à donner des subsides à une société qui ne respecte pas la convention et qui nous doit de l'argent, c'est la moindre des choses.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Quand quelqu'un ne paie pas ses dettes effectivement on peut saisir ou on peut faire une compensation de la créance qu'on a contre de l'immobilisation incorporelle, on pourrait très bien avoir une salle de cinéma par an contre une dette et on deviendrait propriétaire des bâtiments, c'est une piste. Et donc on deviendrait propriétaire d'IMAGIX.

M. Richard MILLER, Echevin : Mais, M. HAMBYE, j'aime beaucoup le cinéma comme vous le savez mais de là à faire que la Ville devienne propriétaire d'un cinéma, c'est pour plaisanter. Monsieur VISEUR vous avez raison de soulever cette difficulté, ce qui s'est passé c'est que chaque montant qui leur a été versé via une subvention, ils ont remboursé cette partie-là mais le montant des taxes c'est le double et c'est cette partie-là qu'ils n'ont pas remboursée, raison pour laquelle en partie ils ont respecté la convention mais ils ne l'ont pas respectée entièrement et aujourd'hui, au fil du temps, la dette s'est accumulée et nous voulons...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Et le montant de la dette actuelle, est-ce qu'on sait quel est le montant ?

M. Richard MILLER, Echevin On peut vous communiquer le chiffre exact mais c'est un montant très important.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : En séance publique, on peut avoir le chiffre.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ce sont des montants qui approchent les 2 millions d'euros et donc c'est énorme, cela nécessite vraiment une prise en mains extrêmement sérieuse, c'est ce que va faire au nom du Collège, Monsieur l'Echevin des Finances et avec cette volonté de trouver une solution avec aussi le respect d'un certain nombre de règles et dont une qui est que l'on ne se fait pas justice soi-même et qu'on respecte bien sûr la légalité de tous les actes malgré ce désir que je sentais chez M. HAMBYE d'agir vite maintenant et d'une manière extrêmement virile mais on respectera toutes les règles. L'Echevin va traiter le dossier avec les intéressés mais on doit y revenir, c'est une affaire sérieuse. Moyennant ces explications...

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Nous on vote non

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ecolo vote non. Le comble de cette affaire c'est que l'on est tenu d'approuver, c'est juridiquement quelque chose de très étonnant, les comptes et bilans d'une société anonyme mais nous examinerons ça aussi avec les juristes.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : Mme C. HOUDART, MM. R. MILLER, N. MARTIN, A. SAKAS , M. BARVAIS, J.P. DUPONT, Mme F. CRUVEILLER, MM. M. DARVILLE, B. BEUGNIES, J.P. DEPLUS, Mme M. OUALI, M. A. DEBAUGNIES, Mme F. COLINIA, MM. B. ROSSI, M. DEL BORRELLO, Mme N. COUSTURIER, MM. J. DE PUYT, J. MANDERLIER, J.M. LECOCQ, Mme J. POURBAIX, M. D. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes K. NAHIME, D. BRICHAUX, S. JOB, M. E. TONDREAU, Mme C. HOCQUET, MM. H. JACQUEMIN, X. DUPONT, N. BRESART, E. DI RUPO

7 NON : MM. F. COLLETTE, J.P. VISEUR, W. MERCIER, Mmes A.M. MERCIER, S. MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme L. PREVOT

1 ABSTENTION : M. A. TRANCHANT

ADOPTE - 30^{ème} annexe

13^e Objet : PERSONNEL NON ENSEIGNANT – Indemnités pour frais funéraires – Révision montants au 01.01.09. GRH/2677.06

ADOPTE à l'unanimité - 31^{ème} annexe

14^e Objet : Objectifs de convergence – Portefeuille 2 : Quartier de la gare et centre d'art religieux – Projet « le Centre de Congrès » - Etude d'orientation – Approbation des addendas au cahier spécial des charges. 3^e/5^e E/2009/CONV. 772.090/Orient.

ADOPTE à l'unanimité - 32^{ème} annexe

15^e Objet : Objectifs de convergence – Portefeuille 1 : Au cœur de la Cité : l'espace Grand-Place et Patrimoine UNESCO – Projet le « Traitement et coloris des façades ». Mission d'Auteur de projet pour les travaux de reconstruction de la toiture principale du Théâtre Royal de Mons : modification de financement de la dépense. 3e/2^e E/2009/CONV/569.060

ADOPTE à l'unanimité - 33^{ème} annexe

16^e Objet : CPAS. Approbation comptes annuels 2008. Gestion f. CPAS

M. Marc BARVAIS, Echevin : Merci M. le Président de séance. Donc standardiser les données comptables c'était l'objectif de la Région wallonne. C'est effectif aujourd'hui puisque nous vous présentons pour la première fois sous la dénomination e-comptes une synthèse analytique des comptes de l'Administration du CPAS depuis 2005, 2006, 2007. Au niveau des comparaisons, je crois qu'il est quand même important de signaler que cette année nous présentons un compte avec un boni budgétaire de près de 4.300.000 euros et un résultat comptable de 5.884.000 c'est-à-dire un boni qui est supérieur aux comptes de 2007 puisque 2007 nous n'avions qu'un boni de 2.500.000. Nous pouvons également constater que ce que l'on appelle les engagements à reporter sur les années ultérieures sont inférieurs aussi à 2007, ce qui conforte le fait de dire que ce compte est évidemment plus intéressant que celui de l'année précédente, d'autant plus que l'intervention communale reste la même que celle qui était fixée à la fois en 2007 et en 2006. Si on regarde un peu plus loin les évolutions parce que évidemment on parle toujours beaucoup des budgets mais je crois que les comptes c'est un élément important d'analyse du fonctionnement d'une d'administration, au niveau de

l'augmentation du personnel, les frais de personnel représentent 46% du coût des dépenses du CPAS, il y a une augmentation de 7 % dont la moitié 3,5 % sont dus aux indexations qui ont eu lieu au courant de l'année 2008, le reste est dû notamment à l'application de la RGB puisque je vous rappelle progressivement que nous augmentons la RGB, l'année qui vient nous aurons encore 15% d'augmentation, l'augmentation du pécule de vacances et aussi des obligations via les maisons de repos. Mais, outre cette augmentation de 7%, c'est la charge brute au niveau des salaires, ce qui est important c'est de considérer le coût net du personnel et à ce niveau-là, au niveau du CPAS, le coût net du personnel n'est que de 3,8% et là-dedans il y a déjà l'indexation de 3.5, ce qui veut dire en clair que les subsides sont optimisés pour diminuer le coût net au niveau du personnel. Nos frais de fonctionnement ne représentent que 7,8% et ils n'ont augmenté que de 2% sur 2 ans, donc une moyenne d'augmentation d'1% des frais de fonctionnement par an, ce qui je crois est appréciable. Au niveau des transferts, c'est surtout évidemment l'aide sociale, c'est 42% de nos dépenses et une augmentation à ce niveau-là d'1.565.000 euros. Notre dette ne représente que 3,7% mais elle a fortement augmenté puisque nous sommes en train de terminer les dossiers de la maison de repos d'Havré et la réhabilitation de la Chapelle Saint-Quentin que certains ont déjà visité ce week-end du patrimoine, ces deux travaux seront terminés dans le courant de 2010. Mais si ces chiffres paraissent intéressants, il faut quand même rappeler et ça je crois que c'est intéressant, l'élément négatif qui prouve que, à l'exercice propre, nous avons quand même un déficit qui est en train d'augmenter, c'est-à-dire qu'il y a un déficit à l'exercice propre d'1.600.000 euros soit 780.000 euros en déficit propre de plus que l'année passée. Mais si vous regardez justement cette différence, il faut savoir que nous avons eu, en 2008 par rapport à 2007, une diminution des ressources de 242.000 euros c'est-à-dire la vente de bois, élément sur lequel nous n'avons aucune influence, une diminution de nos recettes d'articles 60, notamment, mise à disposition ici de 213.000 euros et nous avons eu une augmentation en aide sociale nette, c'est-à-dire ce que coûte au CPAS l'augmentation de l'aide sociale de 385.000 euros, si on fait le total de ces variations sur lesquelles nous n'avons aucune influence, cela représente 840.000 euros, pour vous dire que cette augmentation des dépenses à l'exercice propre sont maîtrisées puisque ces éléments dont je vous ai donné connaissance sont indépendants de notre gestion. Ce qui fait qu'avant d'entamer les travaux budgétaires qui ont déjà commencé depuis 15 jours au niveau du CPAS, il nous reste 7.300.000 euros de fonds de réserve qui seront bien utiles pour équilibrer les budgets à venir d'ici 2012, voilà ce que je voulais signaler à votre Assemblée avant d'éventuellement répondre à vos questions, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Qui souhaite prendre la parole ? Personne, Ok.

Sortie de M. M. BARVAIS = 37 présents

ADOPTE à l'unanimité - 34^{ème} annexe

Entrée de M. M. BARVAIS = 38 présents

17^e Objet : ASBL « PARC COMMUNAL DE JEMAPPES ». Compte et bilan de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/PQ/C2008ASBL 019

ADOPTE à l'unanimité - 35^{ème} annexe

18^e Objet : PARC COMMUNAL DE JEMAPPES ». Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f.C/PQ/B2009/ASBL 019

ADOPTE à l'unanimité - 36^{ème} annexe

19^e Objet : PGV 2009 – Acquisition d'éléments d'illuminations performants – Lots 2 et 3. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2009.426.104.02/AD

ADOPTE à l'unanimité - 37^{ème} annexe

20^e Objet : PGV 2009 – Acquisition d'un minibus. Recours au SPW. Approbation de l'investissement. 3^e/3^e E/2009.PGV.855.111

ADOPTE à l'unanimité - 38^{ème} annexe

21^e Objet : PGV 2009 – Aménagement des abords de la Chapelle Saint-Macaire à Obourg – Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2009.PGV. 790.106/AT

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, le groupe CdH a été interpellé, non pas sur le principe des aménagements des abords mais au sujet d'une certaine réserve juridique et financière que nous devons faire puisque l'on supprime une voirie au nord de la chapelle, pas de problèmes mais on enclave un terrain à bâtir et nous avons été interpellé par un des riverains qui nous a dit que dans la mesure où son terrain à bâtir à front d'une voirie il pourrait perdre la qualité de terrain à bâtir et donc nous attirons l'attention du Collège sur les conséquences juridiques et financières et nous suggérons de prendre contact avec les riverains

pour donner toutes les garanties quant à la modification éventuelle de la situation urbanistique des terrains qui seraient enclavés, voilà merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vous en prie M. l'Echevin.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Je me suis rendu sur place, j'ai rencontré la personne dont vous parlez et nous avons modifié le projet pour que son terrain à front de rue puisse être accessible et pour qu'il puisse réaliser son projet de garage, donc le projet a été modifié dans ce sens, je lui ai dit de me rappeler s'il y avait encore une difficulté, il n'a pas rappelé donc nous supposons que maintenant il y a accord sur ce projet.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci infiniment.

ADOPTE à l'unanimité - 39^{ème} annexe

22^e Objet : PGV 2009 – Acquisition et pose de panneaux photovoltaïques à l'Atelier Piérart de Cuesmes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.
3^e/2^e E/2009.PGV.138.080

ADOPTE à l'unanimité - 40^{ème} annexe

23^e Objet : PGV 2009 – Acquisition et pose de panneaux photovoltaïques à l'Ecole H. Pohl à Jemappes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché.
3^e/2^e E/2009.PGV.722.101

ADOPTE à l'unanimité - 41^{ème} annexe

24^e Objet : Droits d'emplacement sur les marchés hebdomadaires – Redevance. Mise en conformité du règlement avec la décision du Collège communal du 18.09.2008 (DC 17.07.2009). Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité - 42^{ème} annexe

25^e Objet : Délivrance de documents administratifs (04002/361-04) – Taxe indirecte. Mise en conformité du règlement avec la Décision du Collège communal du 03 juillet 2009. Gestion f.

ADOPTE à l'unanimité - 43^{ème} annexe

26^e Objet : Octroi de provisions. Annulation avance provisionnelle Enseignants. Gestion f.
APTRES2009

ADOPTE à l'unanimité - 44^{ème} annexe

27° Objet : Octroi de provisions. Annulation avance provisionnelle Service Prévention. Gestion f. APTRES2009

ADOPTE à l'unanimité - 45^{ème} annexe

28° Objet : Holding communal. Assemblée générale du 30.9.2009. Augmentation de capital. Gestion f.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : C'est un dossier dans lequel on demande aux communes de renflouer le Holding communal, c'est un dossier quand même assez bizarre, il y a peu de temps les Etats ont dû sauver les banques et aujourd'hui on fait appel aux communes pour sauver le Holding communal qui est actionnaire de DEXIA, donc ce n'est plus DEXIA qui aide les communes, ce sont les communes qui aident DEXIA, pour moi c'est le monde à l'envers. Je trouve qu'il y a pas mal d'aspects un peu surréalistes dans le dossier. D'abord, les communes possèdent déjà des actions de DEXIA, ce qui ne donnera plus lieu à dividendes pendant plusieurs années mais on nous dit : vous n'aurez pas de dividendes sur celles-là mais si vous en achetez des nouvelles on vous donnera 13% sur les nouvelles actions, c'est d'ailleurs probablement une raison pour laquelle on n'aura plus de dividende sur les anciennes actions puisqu'il faudra donner du 13% sur les nouvelles, 13% c'est pas calculé sur la rentabilité économique de DEXIA, c'est calculé de façon à ce que ça ne coûte rien aux communes d'emprunter pour pouvoir acheter des nouvelles actions. Donc, ce n'est pas basé sur le rendement prévu du Holding communal et de DEXIA mais l'économie, elle, elle ne vit pas de promesses, elle vit de réalité et donc, sans savoir ce qu'il va se passer, on peut certainement dire qu'il n'y a rien qui prouve que le Holding communal pourra payer ces 13% parce qu'il faut d'abord qu'il y ait de la rentabilité. D'un autre côté, on demande aux communes d'être un peu plus actionnaires de DEXIA, mais, quand elles doivent emprunter à contrario, elles doivent mettre les banques en concurrence et elles ne peuvent pas d'office emprunter à la banque dont elles sont propriétaires, au moins propriétaires partiellement. On peut se poser la question s'il ne vaudrait pas mieux que les communes aient leurs propres banques à qui elles emprunteraient. Il n'y a pas si longtemps cela s'appelait le Crédit Communal et maintenant on revient, on a voulu changer tout cela mais on y reviendra peut-être un jour parce que cela serait bien plus logique de cette façon-là. Donc, DEXIA espère pour obtenir des bénéfices suffisants payer des gros dividendes de 13% mais il faudra qu'elle ait des marges de rentabilité, pour avoir des marges il faut prêter cher et rémunérer peu les dépôts. Ca veut dire que les communes qui seront les clientes de DEXIA risquent aussi de

payer chers leurs emprunts et peu chers leurs dépôts et finalement c'est elles qui perdront en partie les dividendes qu'elles toucheront. Cet argent que les communes va emprunter va venir du CRACQ, or le CRACQ il n'arrive à payer aux communes ce qu'il leur doit dans le cadre du Plan Tonus, on attend encore des arriérés qui datent de 2005 et des années suivantes qui n'ont pas encore été touchés par les communes. Donc, le CRACQ va prêter aux communes de quoi investir dans les banques et pour pouvoir prêter, il va devoir emprunter et où va-t-il devoir emprunter ? Vraisemblablement auprès des banques, moi j'ai l'impression que le monde financier est devenu fou parce que le CRACQ va emprunter dans les banques pour pouvoir investir dans les banques, c'est du surréalisme, ce que j'appelle de l'économie libéralo-capitalo-financière qui a littéralement perdu la boule. Je sais bien vu les difficultés du Holding communal qui a dû sauver DEXIA, maintenant, on supplie les communes de dire oui mais moi je trouve quand même ce dossier trop surréaliste pour pouvoir voter oui, donc notre groupe s'abstiendra.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci, madame...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, merci. Comme il vient d'être dit, en fait ici il s'agit d'acheter des actions supplémentaires afin de renforcer la structure bilantaire du Holding communal, c'est pas évident comme processus mais... Concrètement on propose à Mons, lors d'un premier tour, si j'ai bien compris, parce qu'il y en aura un deuxième où on pourra doubler l'achat, d'acheter au maximum 67.000 actions pour un montant de 3.000.000 d'euros approximativement. On nous garantit comme cela vient d'être dit un dividende de 13%. Pour acheter des actions Mons va devoir emprunter au fonds CRACQ comme cela vient d'être dit qui nous doit toujours l'argent Tonus depuis 2005. En fait pour nous cela reviendrait théoriquement à une opération neutre entre la perception du dividende et les prélèvements de charge d'emprunts, j'ai aussi pointé sur le site de l'Union des Villes, qu'aucune suspension de remboursement des annualités ne semble être prévue, ce qui veut dire que dans le cas, on ne touche pas de dividende, on doit quand même payer les charges d'emprunts, c'est ce qui est noté sur le site dans « La Dernière News ». Donc, si Mons ne devait pas emprunter pour acheter des actions, ce serait peut-être intéressant et je pense qu'il faut un minimum de 50.000 euros mais je ne sais pas si on a les fonds pour faire ce genre de choses, mais puisque l'on doit emprunter, je ne vois vraiment pas l'intérêt d'acheter des actions pour ne faire aucun profit et risquer même d'avoir une charge d'emprunts supplémentaires alors qu'on est déjà limite au niveau budget. Par ailleurs, on ne sait pas combien Mons ou le Collège envisage d'acheter d'actions, pour le moment on nous a donné le montant maximum, est-ce qu'on vote ici une délégation à l'Echevin ou est-ce qu'on vote déjà les actions que l'on envisage d'acheter, que

vous envisagez d'acheter ou pas ? Je sais bien que par ailleurs, si on ne rentre pas dans le jeu, on risque avec les actions que l'on a actuellement de ne plus toucher de dividendes du tout pendant 10 ans, alors je comprends que le choix est difficile mais enfin ici ça me paraît comme le dit Jean-Pierre Viseur, un peu surréaliste comme situation.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je cède la parole à Monsieur l'Echevin pour la réponse, moi je voudrais simplement, sans prendre position, vous dire ceci : un, je comprends le caractère surréaliste et sur l'analyse de fond je partage totalement l'analyse de Monsieur VISEUR et je pense que tout le Collège la partage quant aux conséquences que nous connaissons notamment dans notre pays. Deux, ce qu'on doit rappeler, c'est que le Holding communal est un actionnaire important de DEXIA et que dans le drame bancaire que nous avons connu, les effets « domino », c'est clair que tous les niveaux de pouvoir y sont allés pour éviter la débâcle des banques situées sur notre territoire et derrière la débâcle des banques, il y avait une atteinte directe aux avoirs des citoyens. Si les autorités publiques ont joué ce rôle d'assureur et ont dû quand même emprunter entre 20 et 25 milliards d'euros pour venir en aide directe, et je vous passe le détail des garanties prises par les autorités publiques, c'est que si ces autorités avaient été passives, je pense que nous aurions eu dans la rue des révolutions, à juste titre parce que les gens se sont trouvés à un moment donné dans une situation d'angoisse telle, en tout cas pour les épargnants, je ne parle pas des actionnaires, ils avaient leurs comptes dans les différentes institutions bancaires et tout d'un coup c'était la banqueroute. Dans ce soutien des autorités publiques, le fédéral est intervenu, la Région flamande est intervenue, la Région wallonne est intervenue et, dans ce qu'on appelle l'entité 2 dans la comptabilité de l'Etat belge, on demande aussi aux autorités locales de soutenir tout ce mouvement et, pour ne pas créer de difficultés excessives, il y a une sorte de garantie de remboursement sur une certaine période. C'est dans ce contexte, je dirais d'intervention des autorités publiques dont on a entendu dire pie-que-pendre que s'inscrit cette intervention dans le Holding, l' Holding doit être soutenu au risque de ne plus pouvoir assumer une série de fonctions et, nous qui sommes actionnaires et qui avons bénéficié durant pas mal d'années de rentrées financières de l' Holding, le disparition de l' Holding conduirait à une certitude, c'est qu'il n'y aurait plus rien, tandis qu'ici, je reconnais comme vous qu'il y a une dimension surréaliste mais si l'autorité publique ne faisait rien, on est sûr qu'on n'a plus rien, on est dans une situation où on se dit qu'on est dans une voie que l'on espère une voie d'amélioration avec les garanties données par la Région, d'ailleurs la circulaire de la Région wallonne est assez explicite, donne des assurances à la Ville. Je cède la parole à M. HAMBYE puis Monsieur l'Echevin expliquera dans le détail.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, simplement pour dire que le Holding communal, je crois a presque la majorité, 45 % des actions DEXIA.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, c'est de l'ordre des 17%.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : En tout cas c'est le principal actionnaire.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Non, non, tout cela c'est du passé. Il faut bien se dire qu'il y a eu le Crédit communal et puis il y a eu tout un micmac, l'alliance avec une banque locale française, aujourd'hui, en tout cas, je ne suis pas à 1% près mais c'est de l'ordre de 16 à 17% mais cela fait du Holding un des tout gros actionnaires avec *ARCOFIN*, tout ce qui tourne autour du mouvement Vie chrétienne qui sont le 2^e gros actionnaire de l'institution, à eux deux cela fait une trentaine de pourcents et Ethias, qui a connu des difficultés par effet domino, ils ont peut-être 6 ou 7 %, quelque chose comme cela et puis il y a les français.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : C'est simplement pour dire que dans une société commerciale on fait appel aux actionnaires quand il y a difficultés mais je suggèrerais que l'on rappelle aux dirigeants que les belges ont une grande majorité du capital.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moi je suis prêt à débattre de tout cela mais alors on en a jusque minuit si je devais critiquer tous les papes, excusez moi l'expression, de la « *Corporate Governance* » et de toutes les bêtises que l'on nous a distillé pour voir ce qu'ils en ont fait, on peut rester ici jusqu'à minuit, donc c'est vrai, mais bon, en attendant, on joue un peu les pompiers parce que derrière ça il y a des citoyens qui, de bonne foi, ont cru au sérieux des institutions financières et que si les pouvoirs publics n'intervenaient pas et se sont associés pour intervenir, ces citoyens subiraient des préjudices dramatiques, voilà pourquoi mais je partage totalement votre analyse. Je vous en prie Monsieur l'Echevin.

M. Richard MILLER, Echevin : Sur le côté surréaliste, M. le Bourgmestre l'a dit, c'est l'avis du Collège et je pense même que lorsque nous en avons débattu vendredi avec M. VISEUR lors de la réunion de la Commission, j'ai dit aussi tous les points d'interrogation qui étaient les miens par rapport à ce dossier. Mais il n'empêche, cela vient d'être expliqué, les pouvoirs publics ont l'obligation morale d'intervenir en faveur des opérateurs financiers pour éviter ce que l'on appelle une crise systémique, à savoir éviter que cette crise se répande et contamine l'ensemble du tissu économique avec des implications sociales dramatiques. Dans ce cadre-là, la Ville de Mons étant un pouvoir public et, M. le Bourgmestre vient de le rappeler, mais ça a aussi tout son importance, la Ville de Mons étant actionnaire en partie du Holding, nous sommes sollicités, je ne vais pas dire que nous sommes tenus mais nous sommes sollicités, pour participer à l'augmentation de capital. Il est évident que les spécialistes de DEXIA à l'intérieur de la « maison DEXIA » ont évidemment étudié qui est l'ensemble des pistes et

c'est la piste de l'augmentation de capital qui leur paraît la plus valable. C'est la raison pour laquelle il nous propose de participer à cette augmentation de capital. Je vous rappelle que la Ville de Mons détient 3.828 actions dans le holding, les derniers dividendes que nous avons touchés, que nous n'avons pas reçu cette année-ci, vous le savez Monsieur VISEUR, les dividendes étaient de l'ordre d'1 milliard 1.148 millions d'euros ; 344.520 certificats DEXIA sont aussi de notre propriété avec, comme dernier dividende 313.513 euros. En 2009, je l'ai dit, pas de dividendes mais nous avons eu, grâce à la sagesse du Gouvernement wallon, une compensation de l'ordre de 678.000 euros mais qui semble ne se répètera pas dans les années à venir. La proposition qui est faite c'est une augmentation de capital par un apport en espèces pour 250.000.000 d'euros qui se répartissent pour l'ensemble des actionnaires. Donc, nous convertirions nos actions en une première opération, c'est celle qui a été abordée par Mme MOUCHERON qui elle est de l'ordre d'à peu près de 2.734.000 euros. Première opération. Deuxième opération, si d'autres communes et d'autres villes, d'autres pouvoirs n'achètent pas ou ne participent pas à l'augmentation de capital pour le montant qu'ils pourraient investir, et alors il y a une nouvelle répartition qui se fait et dans ce cas là, le maximum auquel pourrait prétendre la Ville de Mons est de l'ordre de 133.526 actions pour un montant de 5.469.000 euros. Alors, réponse à Mme MOUCHERON je pense, ce qui doit être décidé aujourd'hui, ce n'est pas le montant, le nombre d'actions par lequel nous participerions à l'augmentation de capital, c'est une délégation à l'Echevin, donc à moi-même pour représenter la Ville de Mons et en fonction de cela, en fonction des opérations telles qu'elles vont se dérouler, nous déciderons du montant, du nombre d'actions. Il est clair que dans ce cas-là c'est une décision collégiale, ce n'est pas moi tout seul qui vais aller prendre cette décision. Il y aura donc débat au sein du Collège. Il est garanti un dividende de 13%, évidemment je vous comprends M. HAMBYE quand vous levez les yeux au ciel, puisque il faut dire qu'on garantit 13%, oui, il fait bien y croire. Et donc, nous verrons comment les choses se dérouleront, en tout cas il est certain que si les pouvoirs publics n'interviennent pas, c'est la catastrophe et donc il faut qu'il y ait une intervention des pouvoirs publics, nous essayerons de le faire de la façon la plus positive pour la Ville de Mons et pour l'ensemble de nos finances. Il y a un autre élément qui n'a pas été abordé, mais qui mérite quand même d'être souligné, c'est que si l'opération fonctionne et si le holding et si Dexia voit ses affaires reprendre consistance, dans ce cas-là, c'est nous qui faisons une excellente opération. Ah oui, mais cela compte aussi. Donc, il faut aussi le dire, ce n'est pas simplement un risque que nous prendrions comme cela tout d'un coup en disant tiens on va aller investir de l'argent dans Dexia, non, nous avons une garantie

que c'est une opération blanche pour la Ville, 13% qui couvrent les frais de l'emprunt mais en plus nous devenons acquéreurs d'un plus gros portefeuille.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Moyennant toutes ces explications, M. HAMBYE, vous avez toujours le dernier mot...

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, j'ai quelques lectures françaises et ayant lu le journal « Marianne » qui n'est pas mauvais, il y avait une interview d'un français qui était bien au courant, qui dit que si c'est la moitié du Crédit Lyonnais, cela fera 7 milliards d'euros de trop, donc cela veut dire qu'on aura certainement un risque pendant 4-5 ans mais le bénéfice on ne l'aura pas avant 3-4 ans donc, à mon avis, nous n'aurons des intérêts ou des dividendes pas avant 5 ans, c'est simplement ce que je voulais dire. Donc, il ne faut pas se faire d'illusions sur la capacité de remboursement.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Entre le désespoir et l'espoir, nous avons choisi la voie de l'espoir, mais, encore faut-il le nourrir.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : Mme C. HOUDART, MM. R. MILLER, N. MARTIN, A. SAKAS , M. BARVAIS, J.P. DUPONT, Mme F. CRUVEILLER, MM. M. DARVILLE, B. BEUGNIES, J.P. DEPLUS, Mme M. OUALI, M. A. DEBAUGNIES, Mme F. COLINIA, MM. B. ROSSI, M. DEL BORRELLO, Mme N. COUSTURIER, MM. J. DE PUYT, J. MANDERLIER, J.M. LECOCQ, Mme J. POURBAIX, M. D. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes K. NAHIME, D. BRICHAUX, S. JOB, M. E. TONDREAU, Mme C. HOCQUET, MM. H. JACQUEMIN, X. DUPONT, N. BRESART, E. DI RUPO

8 ABSTENTIONS : MM. F. COLLETTE, J.P. VISEUR, W. MERCIER, Mmes A.M. MERCIER, S. MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme L. PREVOT, M. A. TRANCHANT

ADOPTE - 46^{ème} annexe

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Par ailleurs, je reviens sur le point d'avant si vous le permettez, est-ce qu'on pourra quand même être informés puisque manifestement la fin de garantie c'est le 30 septembre donc il faudra prendre une décision assez rapidement j'imagine, est-ce qu'on pourra être tenu informés, ne fut-ce que les chefs de groupe, de ce que la Ville a décidé ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, pas de problème, bien sûr.

29^e Objet : Comptes annuels 2008. Gestion f. CPT/2008

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, une brève intervention parce que les comptes c'est plus de la comptabilité que la politique et cette année-ci on a décidé de les approuver surtout pour une raison de forme parce que cette raison, c'est l'évolution dans la bonne direction de la note qui accompagne les comptes, on va vers plus de transparence effectivement, avec ce genre de notes. Donc, j'émetts deux souhaits : la même évolution dans la note budgétaire qui a déjà évolué mais qui est encore perfectible et un deuxième souhait, c'est pour les prochains comptes, donc ceux de l'année prochaine que l'on examinera l'année prochaine, d'avoir si possible une vue claire de l'évolution des dépenses en énergie par catégorie. Par catégorie j'entends chauffage des bâtiments, carburant, électricité, etc. Je crois que ce serait possible et que ce serait une indication intéressante d'avoir une évolution de ces dépenses.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Ok, je pense, M. l'Echevin qu'on peut...

M. Richard MILLER, Echevin : Juste un mot pour remercier M. VISEUR de l'appréciation positive qu'il a portée sur le travail qui a été fait par les services et donc nous continuerons dans le même sens, M. VISEUR.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Et donc bien entendu avec la dimension énergétique souhaitée.

ADOPTE à l'unanimité - 47^{ème} annexe

30° Objet : Intervention de la Ville de Mons dans le cadre de travaux de restauration à effectuer à l'ancien Couvent des Ursulines sis rue de Bettignies à Mons. Aménagement Territ. et Permis Anc.Couv.Urs.

M. François COLLETTE, Conseiller : Mais, M. le Bourgmestre, en réalité le point qui est soumis au Conseil vise la détermination de la part du subside que la Ville doit payer pour toutes restaurations d'un bâtiment classé. J'allais profiter de ce point pour vous interpeller personnellement en votre qualité de responsable de la culture et de grand maître de Mons 2015. Le point qui nous est soumis ne vise que la quote-part du subside que la Ville doit apporter à la restauration de la partie qui appartient au Fond du Logement des Familles Nombreuses mais qui jouxte l'ancien bâtiment provincial, la partie du Couvent des Ursulines qui devrait devenir une artothèque. Alors, je fais le lien très indirect avec l'interpellation venue de l'extérieur émanant des Amis des Musées qui ont interpellé le Collège et je vais vous dire pourquoi, qui ont interpellé le Collège sur le défaut de musée dans le cadre du projet de Mons 2015 allant jusqu'à dire attention nous risquons d'être la risée du continent. Alors, pourquoi je fais le lien, M. le Bourgmestre....

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez tout le temps et vous pouvez prendre la parole jusque minuit, simplement pour que ce soit clair, il y a deux interventions sur les musées. Ce que je suggère c'est que puisque vous avez traité du sujet, les deux collègues qui veulent intervenir, on leur donnera la parole et ils le feront comme cela je répondrai une seule fois pour ne pas faire la messe x fois et ne pas venir vous embêter. Vous êtes d'accord ?

M. François COLLETTE, Conseiller : J'ignorais qu'il y avait des interpellations à ce sujet-là. Alors, cela se raccroche maintenant. Pourquoi les Ursulines ? Deux raisons. La première c'est que M. HAMBYE et moi-même d'ailleurs, avons en dénonçant la même chose, mais ce qui vient de l'extérieur a certainement plus de poids que ce qui est dit à l'intérieur de cette enceinte, nous avons suggéré que les Ursulines soient effectivement le lieu où à l'instar du Musée Cursus à Liège, on mettrait à Mons les collections culturelles, muséales je vais dire celles qui expriment la racine de la Ville, proximité avec Ste-Waudru, la contiguïté avec le Musée Duesberg en sont, à mon avis, des éléments justificatifs d'autant que la vocation de la sélection de ce couvent pour faire une artothèque rentre effectivement dans le pilier culturel. Il y a une autre raison, c'est que j'étais à Linz il y a 2 semaines, Linz Capitale de la Haute Autriche et Capitale de la Culture 2009 et le centre nerveux et le lieu des expositions et le lieu de dispatching muséal de la Ville de Linz comme Capitale de la Culture Européenne pour 2009, c'est là-bas aussi le Couvent des Ursulines. Alors, évidemment le rapport est évidemment très facile à faire. Alors, moi je dis simplement ceci, je lance le débat parce que je pense qu'il doit être aussi lancé ici. Je ne vais pas demander qu'on me dise ce que l'on va faire, je demande simplement que le Collège promette que tous les acteurs, toutes les personnes intéressées, volontaires essentiellement reçoivent la promesse que le Collège va mettre en œuvre un processus et je vais immédiatement embrayer sur le point 105 de l'ordre du jour où la même problématique se pose ? Vous avez déjà dans une précédente interpellation dit pourquoi utiliser l'ancienne prison comtale dite Conciergerie du Beffroi qui jouxte la Chapelle St-Calixte, comme conciergerie alors que il y a la possibilité d'étendre là un espace muséal et un comptoir de l'histoire de Mons dans ses rapports avec les Comtes du Hainaut qui occupaient le sommet de la butte et on m'avait dit c'est impossible, rendez-vous compte on devrait payer des indemnités à l'entreprise à laquelle ces travaux ont été déjà adjugés. J'apprends avec plaisir que cette entreprise a fait faillite et que donc la Ville de Mons a aujourd'hui les mains libres. Donc, dès que l'occasion de reprendre la balle au bond, balle envoyée de l'extérieur par les Amis des Musées pour dire tiens, effectivement, il ne faut pas que nous soyons la risée du continent, j'ai entendu dire cela de la bouche de Melle Piérard, il faut effectivement qu'il y ait très rapidement des projets qui soient mis en œuvre pour le faire

et nous avons deux points aujourd'hui qui permettent de penser que, en étendant l'artothèque ou le Couvent des Ursulines à la partie du bâtiment qui appartient au Fond du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie qui pourrait recéder cet immeuble. En étendant la Chapelle St-Calixte sur l'ancienne conciergerie du Château, on pourrait déjà trouver là deux pistes alors que les travaux sont en cours, alors qu'un processus est lancé, il faudrait maintenant réfléchir très sérieusement à une scénographie muséale pour équiper ces bâtiments et éviter d'être comme le disait Melle Piérart, la risée du continent. Je demande aujourd'hui, simplement, une promesse que le Collège va prendre ce problème à bras le corps et accepter des collaborations de tous ceux qui veulent participer à combler ce vide malheureux.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : C'était dans les interpellations, mais donc je fais la communication tout de suite alors ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Oui, nous venons de convenir unanimement. Nous faisons une exception à la règle pour vous êtres agréable.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Alors, cette réflexion à laquelle j'avais pensé, rejoint les plaintes de Christiane Piérart au sujet des Musées. Vous vous souvenez que j'avais passé en revue ces derniers un peu avant les vacances. Evidemment, je n'ai pas l'aura de la présidente des Amis des Musées et mon intervention n'a pas été relayée par la presse locale. Merci, Messieurs les journalistes de « La Province », merci Melle Piérart pour la phrase que j'ai repérée « Personne n'a souhaité réagir ». Et si moi j'avais réagi mais... on n'en a pas parlé. Evidemment je ne suis pas échevine, simplement conseillère, mais M. DI RUPO au moment où j'en ai parlé avait répondu à mon questionnement et cela m'avait rendu confiance et voilà donc je me suis basée pour écrire ceci sur « La Province » du 8 septembre. Voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Mme MERCIER, nous prenons acte. Mme MOUCHERON, votre intervention n'a pas non plus été reprise par « La Province » ?

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Cela n'a rien à voir, moi cela a plutôt été relayé déjà par « Le Soir » en fait. Simplement pour attirer votre attention sur un mémoire que vous avez dû recevoir par l'intermédiaire de Catherine HOUDART, c'est un jeune étudiant, un historien de Villers qui a fait son mémoire sur le Musée de l'Histoire Militaire de Mons et dedans je trouve qu'il y a des pistes vraiment intéressantes, Corentin Roussman, d'ailleurs il y a un chouette article qui a été fait sur le sujet. Aussi je sais qu'il n'y a pas forcément un grand intérêt sur ce thème là à la Ville de Mons mais si c'est plus parlant pour certains, en comparaison un musée qui s'appelle « Flanders Field » à Ypres, une ville de 30.000 habitants, reçoit 250.000 visiteurs par an, c'est énorme donc, si le thème n'est pas forcément porteur pour certains, voyez aussi l'intérêt pour la Ville. Voilà. En 2014, on fêtera le Centenaire de la

Première Guerre Mondiale, peut-être qu'à cette occasion là on aura l'occasion de voir Mons comme une ville majeure en matière de commémoration, ce serait peut-être intéressant à l'aube de 2015, je pense qu'il y a des choses à faire de ce côté-là. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Y a-t-il d'autres interventions à la fois sur le Couvent et sur les musées, comme cela je réponds aux deux ? Bon, d'abord merci et une réponse sur le Couvent même et la Conciergerie et puis sur tout ce qui a pu être dit sur les musées. Le Couvent, on va garder la conciergerie pour des raisons de sécurité parce qu'on s'aperçoit que chaque fois qu'il n'y a pas de conciergerie, les difficultés de sécurité sont réellement plus aiguës et vous savez on a beau mettre tous les systèmes que l'on veut, cela ne remplace jamais la présence humaine, pour faire simple. Et comme nous allons mettre, pour parler du Couvent quand même nos collections et parmi les plus prestigieuses, ce ne sera pas seulement un lieu de dépôt mais aussi un lieu pour un travail scientifique, nos propres collections de Mons seront placées dans le Couvent, on a tout intérêt à garder la conciergerie. Pour ce qui concerne les musées, je l'ai dit d'ailleurs publiquement, moi je comprends parfaitement la réaction des uns et des autres mais je demande simplement que l'on mesure le chemin que nous parcourons et que l'on fasse preuve d'un peu de patience. J'entends bien toutes les critiques. Et je vais évoquer un certain nombre de musées. Il faut reconnaître aussi qu'un certain nombre de musées et je ne parle pas du Musée de la Vie Militaire qui a une situation tout à fait particulière, mais un certain nombre de nos musées ont eu en terme de succès populaire et de rentrées du public, un succès mesuré et le succès mesuré il faut aussi en tenir compte par rapport au coût que représentent à la fois l'entretien des bâtiments, le personnel, etc. Quoiqu'il en soit, notre volonté est bien, d'ici 2015, pour bien faire d'ici 2014, de faire en sorte d'avoir une politique active dans le domaine muséal en tenant compte de nos points forts. Alors, je vais en citer quelques-uns. Je n'ai pas besoin de vous parler du BAM et on a eu ici plusieurs interventions, certains que ce soit des entreprises, que ce soit d'autres responsables, se sont comportés d'une manière inappropriée puisqu'on connaît toutes les difficultés que l'on sait et pour ne pas, je vous dis les choses comme elles le sont, j'ai été furax et je le reste par exemple le système de sécurité a été défectueux et comme on a une collection de portée mondiale avec l'exposition « Keith Haring », on a dû prendre la sécurité privée qui est restée je ne sais combien de nuits avec une voiture et une personne parce qu'on ne pouvait pas se permettre le moindre risque, imaginons qu'une œuvre disparaisse, cela aurait été pour nous une catastrophe et quant à notre candidature pour 2015 on aurait pu l'oublier. Donc, des conditions matérielles, des mauvaises exécutions dans des travaux nous conduisent à des conséquences qui ne sont pas prévues et que nous assumons du mieux qu'on peut. Quoiqu'il

en soit, déjà au BAM, outre les expositions temporaires comme celles que nous avons, il y a des expositions permanentes avec d'ailleurs tout un travail autour de digitalisation. Là on est en train d'améliorer les choses, le lieu est vraiment intéressant, il y a toutes les difficultés techniques que vous connaissez mais c'est un lieu qui sera des plus opérationnels. Ensuite, la Chapelle de l'ancien Couvent, je viens d'en parler, là on avance avec le financement européen qui a été retenu. Jean Lescarts, là la difficulté face à laquelle nous nous trouvons, c'est que nous avons présenté à l'Union Européenne la rénovation de Jean Lescarts et qu'on n'a pas reçu de sous. Et que donc, pour le moment, on reste convaincu qu'on doit faire quelque chose et que l'on doit rénover ce lieu et on cherche les moyens. A un moment où l'argent manque mais on va continuer parce que d'abord c'est une maison remarquable et qu'il nous faut un lieu pour notre histoire locale et donc on continue. Le Musée de l'Histoire Militaire, je l'ai dit et je le répète et quelqu'un comme notre ancien collègue M. HAMAIDE est intervenu à maintes reprises, c'est vrai que c'est un musée de valeur et qu'on doit absolument trouver un écrin pour ce musée, d'autant plus que l'histoire militaire de la Ville est telle que c'est un atout européen et international. Pour le moment, on est en train d'examiner, on a essayé, la situation actuelle n'est pas du tout satisfaisante, pour le moment on a un œil sur le Manège de Sury juste en face des Cours et Tribunaux, je vous passe le détail des procédures actuelles. L'idéal, comme cela je le dis publiquement, l'idéal serait que ce lieu soit classé. Cela nous permettrait d'être plus à l'aise. Notre crainte c'est que, comme cela vous savez tout, une mise en vente de ce lieu, s'il n'était pas classé, pourrait très bien conduire à ce qu'il y ait des offres du privé qui soient nettement plus intéressantes que les offres de la Ville avec des difficultés sans noms et nous pourrions perdre ce lieu. Donc, pour le moment, on est dans une phase de discussions avec la Régie, avec la Région Wallonne, on ne désespère pas un classement. En tout cas, notre volonté et je pense qu'elle est partagée par le Conseil, c'est de mettre le Musée de l'Histoire Militaire en évidence, je dirai dans les prochaines années et là, non seulement cela a une valeur historique certaine mais il y a aujourd'hui un retour à l'intérêt de ce qui s'est fait durant les guerres. Et quand on discute avec les uns et les autres sur le plan du tourisme, c'est une véritable valeur non seulement une valeur sur la mémoire de ce qui s'est passé, mais une valeur touristique dans le sens économique du terme. Donc, notre volonté est d'avancer. Seulement il faut trouver encore les moyens. Le Mont-de-piété, on avance, vous avez vu le nombre d'années que cela a pris, je vous rappelle qu'on a fait des rénovations par phases en fonction des budgets, je passe les détails de comment les phases ont été réalisées, là on est presque au bout et on compte en faire un lieu sur le mythe de St-Georges avec bien sûr son prolongement qu'est le Doudou. Je pense que c'est indispensable, on en a beaucoup parlé

avec M. MILLER qui travaille d'ailleurs sur le sujet et on avance. Donc, là on est, je ne vais pas dire au bout du contenu mais le contenant, on est presque au bout. Le Musée Duesberg est un musée de grande valeur. Tout le monde connaît les conditions particulières du management des ressources humaines dans ce musée, je m'abstiendrai de tous commentaires mais bon, non seulement on compte le garder mais encore accroître sa présence. Et puis, on peut continuer comme cela, on a le musée de la préhistoire, le musée d'histoire naturelle, bref, pour faire simple, croyez-moi, Mesdames, Messieurs, je ne vous parle même pas du cimetière de Mons qui a une valeur patrimoniale intrinsèque où là pour information, vous savez que le vieux cimetière est classé dans son entièreté, que nous travaillons avec la Région Wallonne pour essayer non plus d'avoir tout le cimetière classé parce que ce sont des difficultés sans nom, vous voyez qu'il y a beaucoup de tombes qui sont laissées à l'abandon, on n'a pas les moyens, on ne va pas mettre de l'argent pour rénover ces tombes là, on pourrait les réutiliser mais ce que nous cherchons à faire, c'est de faire en sorte que le classement se porte sur les monuments funéraires individuels pour nous permettre alors de réhabiliter, on assainit, on réhabilite les lieux pour pouvoir à nouveau enterrer dans l'ancien cimetière et je ne désespère pas qu'on puisse trouver avec les autorités régionales, un accord pour faire un espèce de marché où on n'aurait même pas nous, la Ville, des frais pour enlever les anciennes tombes, on essaierait de mettre à charge d'entreprises privées, funéraires, l'ensemble des opérations. Donc, nous avons maintenant, Mme FOULON qui nous a rejoint sur la stratégie, je compte, dans les prochaines semaines, réunir à la fois les responsables du tourisme, Melle Piérart et nos Amis des Musées, en tout cas certains représentants, M. De Reymacker, Mme Foulon, pour qu'on puisse discuter et puis il y a toute la dimension financière derrière, on y reviendra au moment du budget 2010 mais croyez bien que nous sommes conscients, on comprend les critiques qui peuvent être formulées et nous avons la volonté de sortir par le haut également dans le domaine muséal. Voilà. Moyennant toutes ces explications, peut-être une réponse à une interpellation, je me dois de revenir alors au point qui est le point 30.

ADOPTE à l'unanimité - 48^{ème} annexe

31^e Objet : Intervention financière de la Ville de Mons dans le coût des travaux de désamiantage de la Collégiale Sainte-Waudru. Aménagement Territ. et Permis Col.Ste-Waudru

ADOPTE à l'unanimité - 49^{ème} annexe

32^e Objet : Modification partielle du PCA n° 3 de Maisières : adoption définitive. Aménagement Territ. et Permis UR2009/PCA3 Maisières

ADOPTE à l'unanimité - 50^{ème} annexe

33^e Objet : ASBL « ASSOCIATION DES COMMERCANTS MONTOIS (A.C.M.)
Compte de l'exercice 2007. Approbation. Gestion f. C/PQ/C2007/ASBL/040

ADOPTE à l'unanimité - 51^{ème} annexe

34^e Objet : ASBL « PIETONNIER MONTOIS ». Compte et bilan de l'exercice 2007. Approbation.
Gestion f. C/PQ/C2007/ASBL/042

ADOPTE à l'unanimité - 52^{ème} annexe

35^e Objet : ASBL « MONS-LOGEMENT ». Compte et bilan de l'exercice 2008. Approbation.
Gestion f. C/PQ/C2008ASBL/017

ADOPTE à l'unanimité - 53^{ème} annexe

36^e Objet : ASBL « MONS-LOGEMENT ». Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f.
C/PQ/B2009ASBL/017

ADOPTE à l'unanimité - 54^{ème} annexe

37^e Objet : ASBL « OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE DE MONS ». Budget de l'exercice
2009. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2009/ASBL/004

ADOPTE à l'unanimité - 55^{ème} annexe

38^e Objet : Mons. Acquisition pour cause d'utilité publique d'un immeuble sis Grand-Place, 27
(convergence – office d'informations touristiques et culturelles) et rupture du bail commercial. Cellule
foncière RF/MDB

M. François COLLETTE, Conseiller : Il s'agit ici du projet d'acquisition pour cause d'utilité
publique du 27 de la Grand'Place que les anciens appelaient le Drug's et qui s'appelle « Chi-
Chi » maintenant. Il rentre dans le Plan Convergence, il s'agira d'y installer, en prévision de
2015 aussi, l'Office d'Information Touristique et Culturel dans ce bâtiment qui a fait l'objet
récemment d'une importante rénovation de sa façade. Alors, le tout n'était pas seulement de
tomber d'accord sur le prix et de payer le prix d'achat, le deuxième problème était

d'effectivement de pouvoir disposer des lieux pour y installer l'Office d'Information Touristique et donc de pouvoir faire en sorte que le bail commercial qui affecte le rez-de-chaussée et la mezzanine soit résilié pour permettre à l'Office de s'y installer. Alors, la question que je pose elle concerne ceci : on a considéré que la Ville de Mons devenant propriétaire, elle peut effectivement, lors de la fin du bail, dans 7 ans, c'est effectivement en 2015, dans 7 ans, elle pourrait refuser le renouvellement du bail et obtenir à ce moment-là la disposition pleine et entière du bien. 2015 c'est évidemment trop tard puisque c'est à ce moment-là qu'il faudrait commencer seulement à faire des travaux. On anticipe donc et on propose le rachat à la société titulaire du bail commercial du rez-de-chaussée et de la mezzanine, moyennant le paiement d'une somme de 204.000 euros. Je vais dire que le calcul est simple, pour calculer les 204.000 euros, on calcule cette année, donc de 2009 à 2015, qui sont les 7 années du bail restant au montant du bénéfice brut du locataire, cela paraît absolument logique de payer tel montant. Mais, ce qui est moins logique, c'est que si l'on paie cette année, on prévoit déjà que le locataire ne quitterait les lieux que le 28 février 2011, c'est-à-dire dans un peu moins de deux ans. Et que, en attendant, il paierait en réalité une indemnité mensuelle de 3.641,68 euros. Alors, je ne comprends pas bien la logique de cet accord. Est-ce que l'accord ne serait pas plus simple de dire on payera à l'échéance de 2011, c'est-à-dire au moment où il s'en va plutôt que de payer aujourd'hui, anticipativement 7 années de bénéfice brut à cette société qui repaierait, avec le montant qu'on lui paye, des indemnités d'occupation jusqu'au moment où elle part. Je voudrais qu'on m'explique, je reconnais que le calcul n'est peut-être pas financièrement idiot, parce que en faisant le compte, 7 années à 204.000 cela fait 28.000 par an, 28.000 par an cela fait environ 2.400 par mois et il repaye 3.641 qui est quand même 1.200 de plus que ce que cela coûte. Alors, peut-être qu'on aura une explication limpide sur l'explication de cette formule. Je vous remercie.

M. Achile SAKAS, Echevin : M. le Conseiller, en effet le restaurant pourrait légalement rester jusqu'au 31 décembre 2015, nous avons donc négocié pour que la société Mons Restauration quitte les lieux au plus tard le 21 décembre 2011. Sachant que l'occupation est autorisée à titre précaire et hors d'application de la loi sur les baux commerciaux, à tout moment la Ville de Mons pourra mettre fin à l'occupation moyennant un congé de 6 mois et si on ne payait pas tout de suite les émoluments du propriétaire, il refusait la vente. C'est le problème que nous avons eu donc il fallait absolument prendre cette décision-là. Sinon, on n'avait plus le bail et donc le bâtiment ne serait plus vendu à la Ville de Mons. Et vous savez que c'est Convergence qui prend tout en charge. Donc, je crois qu'un bâtiment de 850.000 m² sur la Grand'Place de Mons à ce prix-là, c'est une belle affaire pour la Ville de Mons. Merci.

M. François COLLETTE, Conseiller : La réponse est satisfaisante.

ADOPTE à l'unanimité - 56^{ème} annexe

39^e Objet : Plan de convergence, place du Marché aux Herbes, 13/14. Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 57^{ème} annexe

40^e Objet : Mons. Rénovation urbaine de Jemappes. Arrêté de subvention et convention – exécution 2008. Cellule Patrimoine RF/NS

ADOPTE à l'unanimité - 58^{ème} annexe

41^e Objet : Aliénation de quotités de terrain aux acquéreurs des logements à construire sur la parcelle de terrain sise à Mons, rue des Canoniers, cadastrée Mons-3e Division section E n° 1081 K2 et 1081 R2 (12e série). Cellule Patrimoine RF/NS

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Tout simplement, on avait l'habitude de s'abstenir et lors d'un cas similaire pour une société de logements sociaux à St-Ghislain, il y a un article dans la presse comme quoi il y a une nouvelle circulaire en Région Wallonne qui s'appliquait pour tous les biens vendus par des sociétés publiques, j'imagine que les communes y sont, et cette circulaire exigerait, exige un rapport du Receveur de l'Enregistrement daté de moins d'un an. Or, ici, ce n'est pas le cas, donc j'attire l'attention et c'est pourquoi on dit « non » cette fois-ci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Donc, vous passez de l'abstention au « non ». Pour être cohérent avec la circulaire, ça va.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Dans l'ignorance de la circulaire, nous on continue à s'abstenir.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : Mme C. HOUDART, MM. R. MILLER, N. MARTIN, A. SAKAS , M. BARVAIS, J.P. DUPONT, Mme F. CRUVEILLER, MM. M. DARVILLE, B. BEUGNIES, J.P. DEPLUS, Mme M. OUALI, M. A. DEBAUGNIES, Mme F. COLINIA, MM. B. ROSSI, M. DEL BORRELLO, Mme N. COUSTURIER, MM. J. DE PUYT, J. MANDERLIER, J.M. LECOCQ, Mme J. POURBAIX, M. D. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes K. NAHIME, D. BRICHAUX, S. JOB, M. E. TONDREAU, Mme C. HOCQUET, MM. H. JACQUEMIN, X. DUPONT, N. BRESART, E. DI RUPO

8 ABSTENTIONS : MM. F. COLLETTE, J.P. VISEUR, W. MERCIER, Mmes A.M. MERCIER, S. MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme L. PREVOT, M. A. TRANCHANT

ADOPTE - 59^{ème} annexe

42° Objet : Accord promesse de vente – servitude avec emprise en sous-sol Intercommunale du Gaz du Hainaut rue des Epinois à Maisières. Cellule Patrimoine RF/FD

ADOPTE à l'unanimité - 60^{ème} annexe

43° Objet : Saint-Denis. Acquisition d'un terrain pour cause d'utilité publique, section A n° 117 R pour l'aménagement carrossable du CALVA et l'extension du cimetière – Approbation du projet d'acte. Cellule Patrimoine RF/MDB

ADOPTE à l'unanimité - 61^{ème} annexe

44° Objet : ASBL « PROCESSION DU CAR D'OR ». Compte de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/PQ/C2008/ASBL/013

ADOPTE à l'unanimité - 62^{ème} annexe

45° Objet : ASBL « PROCESSION DU CAR D'OR ». Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2009/ASBL/011

ADOPTE à l'unanimité - 63^{ème} annexe

46e Objet : ASBL « ROYAL MONS AUTO MOTO CLUB (Tanks in town) ». Compte et bilan de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/PQ/C2008/ASBL/015

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, je voudrais intervenir parce que j'ai ouvert un débat en Commission et je voudrais reporter ce débat ici. Pourquoi ? Quand on regarde les comptes de Tanks in town, l'opération dégage un bénéfice de 28.494 euros, arrondissons, 28.000 euros. Là-dedans il y a une subvention de 15.000 euros de la Ville, cela veut donc dire que même sans subvention de la Ville, l'opération Tanks in town serait bénéficiaire d'un bon 13.000 euros. Bon, c'est sans doute un signe de bonne gestion, je ne vais pas dire le contraire, mais je me pose quand même la question et je la pose ici au titre du débat, est-ce que la Ville doit subventionner des opérations qui sont de toute façon bénéficiaires même sans sa subvention ? D'abord, vu les difficultés budgétaires de la Ville mais aussi vu les difficultés d'autres activités qui ne sont pas subventionnées ou qui ne peuvent pas engranger de bénéfices de part leur nature. J'ai cité en Commission l'exemple de l'alphabetisation d'adultes

parce que c'était la semaine de l'alphabétisation, je vous ai pris cet exemple-là, mais il y a pas mal d'autres activités socialement très utiles et très positives qui ne reçoivent rien ou en tout cas qui ne reçoivent pas grand-chose et donc je pose la question, est-ce qu'il faut quand même continuer à donner des subsides à des projets et des opérations qui sont bénéficiaires alors que d'autres n'en dégageront jamais de bénéfices et ne peuvent pas de toute façon en dégager ?

M. Achile SAKAS, Echevin : M. VISEUR, je vous comprends totalement mais il ne faut pas oublier que Tanks in town attire plus de 50.000 personnes à Mons, tous les hôtels comme je vous l'ai dit en Commission, étaient pleins. Je comprends que la somme est énorme mais il ne faut pas oublier que ce sont eux qui entretiennent le tank qui appartient à la Ville de Mons, « Fish and Chips », le premier tank qui est entré à Mons, donc, je ne vois pas pourquoi une asbl qui fait des bénéfices, on devrait leur supprimer les subsides. Mais je comprends la situation de la Ville comme vous dites, l'année prochaine on regardera pour donner un peu moins de subsides.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : En tout cas, je voulais lancer le débat, je voulais lancer ce débat-là parce qu'il me semble important.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Nous vous comprenons, on va regarder cela avec attention. Mais qu'est-ce que vous dites pour le 46 ?

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

30 OUI : Mme C. HOUDART, MM. R. MILLER, N. MARTIN, A. SAKAS , M. BARVAIS, J.P. DUPONT, Mme F. CRUVEILLER, MM. M. DARVILLE, B. BEUGNIES, J.P. DEPLUS, Mme M. OUALI, M. A. DEBAUGNIES, Mme F. COLINIA, MM. B. ROSSI, M. DEL BORRELLO, Mme N. COUSTURIER, MM. J. DE PUYT, J. MANDERLIER, J.M. LECOCQ, Mme J. POURBAIX, M. D. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes K. NAHIME, D. BRICHAUX, S. JOB, M. E. TONDREAU, Mme C. HOCQUET, MM. H. JACQUEMIN, X. DUPONT, N. BRESART, E. DI RUPO

8 ABSTENTIONS : MM. F. COLLETTE, J.P. VISEUR, W. MERCIER, Mmes A.M. MERCIER, S. MOUCHERON, M. G. HAMBYE, Mme L. PREVOT, M. A. TRANCHANT

ADOPTE - 64^{ème} annexe

47e Objet : ASBL « ROYAL MONS AUTO MOTO CLUB (Tanks in town) ». Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f.C/PQ/B2009/ASBL/013

ADOPTE à l'unanimité - 65^{ème} annexe

48e Objet : ASBL « C.M.F.A. ». Compte et bilan de l'exercice 2008. Approbation. Gestion f. C/PQ/C2008/ASBL/026

ADOPTE à l'unanimité - 66^{ème} annexe

49° Objet : ASBL « C.M.F.A. ». Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f.
C/PQ/B2009/ASBL/031

ADOPTÉ à l'unanimité - 67^{ème} annexe

50e Objet : ASBL « SAINT-GEORGES ». Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f.
C/PQ/B2009ASBL/026

ADOPTÉ à l'unanimité - 68^{ème} annexe

51° Objet : Cimetière de Ghlin. Résiliation d'actes de concessions pour état d'abandon, des
sépultures affichées le 09.10.2007. Inhumations

52° Objet : Cimetière de Saint-Symphorien. Résiliation d'actes de concessions pour état d'abandon,
des sépultures affichées le 09 octobre 2007. Inhumations

53° Objet : Cimetière de Nimy. Résiliation d'actes de concessions pour état d'abandon, des
sépultures affichées le 09 octobre 2007. Inhumations

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Les trois points qui concernent les cimetières. Je
m'adresse à M. l'Echevin DUPONT parce qu'il sait que je m'intéresse depuis longtemps aux
cimetières en général. Il recèle comme vous venez de le dire précédemment M. le
Bourgmestre et dois-je aussi le redire, des monuments qui appartiennent à notre patrimoine et
M. l'Echevin, vous aviez parlé d'une Commission, la Commission dont a parlé M. le
Bourgmestre parce que vous l'aviez annoncé et vous aviez dit que cette Commission spéciale,
pour ceux qui étaient intéressés, moi j'avais remis mon nom pour y participer. Alors ?

M. Jean-Pierre DUPONT, Echevin : Mme MERCIER, je vous signale que la Commission
sera convoquée pour le 27 octobre. La Commission se réunira pour la première fois le 27
octobre avec une visite du cimetière et une réunion à la salle du crématorium après.

51° Objet : ADOPTÉ à l'unanimité - 69 à 114^{ème} annexes

52° Objet : ADOPTÉ à l'unanimité - 115 à 123^{ème} annexes

53° Objet : ADOPTÉ à l'unanimité - 124 à 164^{ème} annexes

54° Objet : ASBL « INFOR-JEUNES » Mons. Compte et bilan de l'exercice 2008. Approbation.
Gestion f. C/PQ/C2008ASBL/044

ADOPTÉ à l'unanimité - 165^{ème} annexe

55° Objet : ASBL « INFOR JEUNES ». Mons. Budget de l'exercice 2009. Approbation. Gestion f. C/PQ/B2009ASBL/044

ADOPTE à l'unanimité - 166^{ème} annexe

56° Objet : Approbation de la modification et la demande d'ouverture de voirie communale consistant en la prolongation d'une voie de desserte et la création d'une voirie sur un bien sis Parc Industriel (Ghlin-Baudour) à GHLIN, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Approbation du projet. Aménagement Territ. et Permis AB 23752/AB

ADOPTE à l'unanimité - 167^{ème} annexe

57° Objet : Approbation de la modification et la demande d'ouverture de voirie communale consistant en la prolongation d'une voie de desserte et la création d'une voirie sur un bien sis Parc Industriel (Ghlin-Baudour) à GHLIN, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Approbation du tracé. Aménagement Territ. et Permis AB 23752/AB

ADOPTE à l'unanimité - 168^{ème} annexe

58° Objet : Plan de prévention communal 2009. Environnement

ADOPTE à l'unanimité - 169^{ème} annexe

59° Objet : Approbation pour la création d'un rond-point et la création de la voirie équipée d'accès au futur pont autoroutier sur un bien sis Z.A.E. de la Vieille Haine à Mons, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Approbation du projet. Aménagement Territ. et Permis AB 23853/AB

60° Objet : Approbation pour la création d'un rond-point et la création de la voirie équipée d'accès au futur pont autoroutier sur un bien sis Z.A.E. de la Vieille Haine à Mons, dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme. Approbation du tracé. Aménagement Territ. et Permis AB 23853/AB

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Oui, 59 et 60, c'est le même sujet. J'interviens sur ces points-là parce qu'il semble qu'il y ait quelques problèmes, quelques irrégularités peut-être même. En tout cas, j'ai reçu une lettre des riverains elle est assez courte pour que je la lise, ils disent : « il semblerait qu'une enquête publique ait eu lieu concernant une route reliant les Grands Prés au site de la Vieille Haine et qu'un rond-point se situerait sur le chemin des Grands Prés à un endroit très proche des maisons. Nous sommes étonnés de n'avoir pas été mis au courant de ce projet et de n'avoir reçu aucun avis d'enquête publique et de n'avoir vu aucun panneau d'affichage, il nous a dès lors été impossible de réagir à ce projet ». Bon, si ce

n'était qu'une personne, on comprendrait que c'est peut-être elle qui ne l'a pas vu, mais ici c'est quand même l'ensemble des riverains qui signent cette lettre, il n'y en a pas beaucoup, ils ne sont que quatre mais ils signent tous les quatre et de toute façon, comme ils sont à moins de 50 m du projet, ils auraient dû être avisés personnellement. Cela c'est un premier problème de savoir s'il y a vraiment eu la publicité qu'il fallait pour l'enquête, apparemment en tout cas, elle n'a pas été faite. En plus, on a soulevé le problème en Commission, qu'on devait, nous, statuer sur un bout de route parce que l'ensemble, enfin cela c'est la partie communale et que l'ensemble c'était cette route-là plus la partie qui ressort des compétences du MET. Mais, on n'a pas eu justement une vue de l'ensemble parce que c'est important de ne pas statuer que sur un petit morceau de route mais sur un ensemble, sur l'ensemble dans lequel cette route est comprise. Mais la CCAT aussi n'a pas eu le dossier complet avec l'ensemble du projet et d'ailleurs, selon mes informations, l'avis qui était favorable sera revu lors de la prochaine séance de la CCAT. En plus, il semblerait que le projet va mettre le rond-point extrêmement près des maisons existantes et donc je répète, les habitants n'ont pas eu l'opportunité de réagir. Alors, pour toutes ces raisons, moi je souhaiterais que le point soit remis pour qu'on ait le temps d'éclaircir tout ce qui semble obscur dans cette affaire.

M. Marc DARVILLE, Echevin : On n'a absolument rien à cacher donc on peut remettre le point et je n'ai aucune difficulté. En ce qui concerne l'enquête publique, vous devez savoir que l'ordre de mission est ici, a bien été donné à l'agent, les affiches ont bien été posées maintenant je ne peux pas vous jurer que quelqu'un n'a pas été enlever l'une ou l'autre affiche, ça c'est toujours la problématique des panneaux que l'on met dans des lieux publics, surtout quand ils ne sont pas fréquentés le soir. En ce qui concerne les riverains d'un rayon de 50 m, ils reçoivent dans leurs boîtes aux lettres l'avis dans une enveloppe fermée et il fait écrit « avis de l'urbanisme - important », c'est écrit « important » sur l'enveloppe donc, je crois qu'on peut difficilement faire mieux. Voilà. Maintenant si vous souhaitez qu'on reporte le point pour que vous puissiez avoir le plan d'ensemble, je n'ai pas de difficulté.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Les points 59 et 60 sont reportés.

59^e et 60^e objets : REMIS

61^e Objet : Construction d'une voirie, pose d'impétrants et aménagement d'espace de détente sis rue Arthur Duquesne à Saint-Symphorien, dans le cadre d'une demande de permis – approbation du projet. Aménagement. Territ. et Permis AB 23725/RM

ADOPTE à l'unanimité - 170^{ème} annexe

Sortie de Mme K. NAHIME = 37 présents

62° Objet : Transformation d'une ferme en 7 appartements à la rue Antheunis – rue des Résistants à Saint-Symphorien dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme – Approbation du projet. Aménagement Territ. et Permis AB 23633/AD

63° Objet : Modification des équipements de la voirie consistant en la création d'un trottoir dans le cadre d'une demande de permis d'urbanisme portant sur la transformation d'une ferme en 7 appartements à la rue Jules Antheunis – rue des Résistants à Saint-Symphorien. Aménagement Territ. et Permis AB 23633/AD

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous avons donc été interpellés par des riverains à St-Symphorien, rue des Résistants et Antheunis voici déjà un an. Donc, je me suis rendu sur les lieux et effectivement c'est la rue qui part de la route principale, la rue des Résistants part à droite et la rue Antheunis part à gauche et à l'intersection de ces deux rues, il y a un projet immobilier avec 7 appartements. Encore une fois, loin de nous et loin des riverains de faire de l'obstruction vis-à-vis de tout projet immobilier mais ce qu'il semble ici attirer la rage ou la colère, enfin la désapprobation totale des riverains, c'est la trop forte densité de population par rapport à l'espace disponible. Tant pour l'espace privatif que pour l'espace public vu qu'on est ici à proximité d'un carrefour très important, il y a des commerces comme Acar et donc quand on voit le plan, effectivement, 7 appartements cela fait environ 10 à 15 voitures et il n'y a pas de place pour les voitures. Et donc, comme toujours, il y a des projets, on les soutient mais il semble qu'il y a trop peu d'espace disponible en tout cas pour les voitures et les parkings, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : De mémoire, est-ce que l'Urbanisme ne refuse pas systématiquement quand il n'y a pas assez de places pour les voitures ?

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, le dossier ici est spécifiquement pour les voiries, l'espace public ici ce sont les trottoirs. Mais, donc si le permis est donné, c'est qu'il y a un avis favorable de la Région Wallonne et que le dossier est en tous points conformes.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, moyennant vos remarques c'est non pour le CdH ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Le problème c'est au niveau des parkings et les places de parking. J'ai été regarder le plan, 7 appartements cela fait environ 10 à 12 voitures, matériellement il n'y a pas d'espace pour les voitures à cet endroit-là, voilà, c'est cela le problème.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bon, donc on a pris acte et on vous a répondu. Je suis un peu désolé de la méthode, donc pour vous c'est non ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Il faut trouver un arrangement avec les riverains mais pour le moment on ne voit pas comment on peut mettre les voitures, il n'y a pas de places pour le parking puisqu'on est vraiment à l'intersection de deux rues et qu'il y a du passage par là.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On en a tenu compte dans le dossier connaissant la rigueur du Service Urbanisme mais bon, c'est non pour le CdH.

L'Assemblée passe au vote sur le 62^e objet qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme C. HOUDART, MM. R. MILLER, N. MARTIN, A. SAKAS , M. BARVAIS, J.P. DUPONT, Mme F. CRUVEILLER, MM. M. DARVILLE, B. BEUGNIES, F. COLLETTE, J.P. DEPLUS, Mme M. OUALI, M. A. DEBAUGNIES, Mme F. COLINIA, MM. B. ROSSI, J.P. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme N. COUSTURIER, MM. J. DE PUYT, J. MANDERLIER, J.M. LECOCQ, Mme J. POURBAIX, M. D. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes D. BRICHAUX, S. JOB, M. E. TONDREAU, Mme C. HOCQUET, MM. H. JACQUEMIN, X. DUPONT, N. BRESART, L. PREVOT, A. TRANCHANT, E. DI RUPO

4 NON : M. W. MERCIER, Mmes A.M. MERCIER, S. MOUCHERON, M. G. HAMBYE

ADOPTE - 171^{ème} annexe

L'Assemblée passe au vote sur le 63^e objet qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme C. HOUDART, MM. R. MILLER, N. MARTIN, A. SAKAS , M. BARVAIS, J.P. DUPONT, Mme F. CRUVEILLER, MM. M. DARVILLE, B. BEUGNIES, F. COLLETTE, J.P. DEPLUS, Mme M. OUALI, M. A. DEBAUGNIES, Mme F. COLINIA, MM. B. ROSSI, J.P. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme N. COUSTURIER, MM. J. DE PUYT, J. MANDERLIER, J.M. LECOCQ, Mme J. POURBAIX, M. D. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes D. BRICHAUX, S. JOB, M. E. TONDREAU, Mme C. HOCQUET, MM. H. JACQUEMIN, X. DUPONT, N. BRESART, L. PREVOT, A. TRANCHANT, E. DI RUPO

4 NON : M. W. MERCIER, Mmes A.M. MERCIER, S. MOUCHERON, M. G. HAMBYE

ADOPTE - 172^{ème} annexe

64^e Objet : Orchestre de Chambre de Wallonie – Travaux de toiture. Approbation des critères de sélection qualitative revus. 3e/1^e E/2009.772.241.00/MPC

ADOPTE à l'unanimité - 173^{ème} annexe

65° Objet : Académie de Musique – Remplacement des chaudières existantes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1° E/2009.734.180.00.VT

ADOPTE à l'unanimité - 174^{ème} annexe

66° Objet : École de la rue Defrise à Flénu – Renouvellement couverture de la classe et des chéneaux. Approbation des clauses techniques du cahier spécial des charges et du bordereau estimatif revus. 3e/1° E/2009.722.152.00.VT

ADOPTE à l'unanimité - 175^{ème} annexe

67° Objet : Ancienne maison communale de Cibly – Travaux d'aménagement et sécurisation. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1e E/2009.104.005.00.BD

ADOPTE à l'unanimité - 176^{ème} annexe

68° Objet : École Barigand Limauge à Ghlin – Renouvellement de l'installation électrique. Approbation des critères de sélection qualitative revus. 3e/1° E/2009.SUB.722.090.BD

ADOPTE à l'unanimité - 177^{ème} annexe

69° Objet : Désaffectation partielle du domaine public communal (rétrocession) à la Ruelle du Repos à Mons. 3e/2° A/8541/CDP/AT/C/3/77

ADOPTE à l'unanimité - 178^{ème} annexe

70° Objet : Acquisition de mobilier pour les bâtiments scolaires – classes maternelles. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3e E/2009.721.130.00.CD

ADOPTE à l'unanimité - 179^{ème} annexe

71° Objet : Acquisition de mobilier pour les bâtiments scolaires – classes primaires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3° E/2009.722.167.00.CD

ADOPTE à l'unanimité - 180^{ème} annexe

Entrée de M. P. LAFOSSE = 38 présents

72° Objet : Réfection des trottoirs et accotements – 2 lots – Jemappes et Saint-Symphorien.
 Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2°
 E/2009.421.078.00.SD

M. Jacques DE PUYT, Conseiller : Je n'ai rien contre les travaux loin de là, il ne manquerait plus que cela, malheureusement on n'a pas assez d'argent pour les faire tous, c'est là le problème et alors, justement je me sens mal à l'aise vis-à-vis des riverains et des usagers de la rue des Résistants à St-Symphorien parce que, au début de l'année, il y a notre Echevin qui m'avait demandé de donner une liste de priorités de trottoirs, de routes à faire en toute logique et en toute objectivité, ce qui était le plus pressant. J'ai fait cette liste, en toute objectivité bien sûr et en numéro 1 vient justement les trottoirs de la rue des Résistants à St-Symphorien. Parce que là il n'y a rien, c'est de la terre, les trottoirs c'est vraiment un cloaque quand il pleut, je plains les usagers de cette rue. Alors, en 2 venait le revêtement routier de la rue Pierre Hennebert, là pas de souci c'est passé, en 3 venaient le revêtement routier + trottoirs de la rue Clerfayt près de la Grand'Place et en 4 venaient seulement les trottoirs de la rue Félix Maigret. C'est vrai qu'ils ne sont pas en bon état, je l'avais classé en 4 mais disons une dame peut encore passer avec sa poussette qu'à la rue des Résistants, ce n'est pas possible, il n'y a plus rien. Alors, je me demande pourquoi on me demande de donner une liste de priorités si on classe ce qui est en dernier lieu en premier ? Cela me choque un peu parce que bon moi, vis-à-vis des riverains je me sens vraiment mal à l'aise. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous voulez vous abstenir à titre individuel ? D'accord.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme C. HOUDART, MM. R. MILLER, N. MARTIN, A. SAKAS , M. BARVAIS, J.P. DUPONT, Mme F. CRUVEILLER, MM. M. DARVILLE, B. BEUGNIES, F. COLLETTE, J.P. DEPLUS, Mme M. OUALI, M. A. DEBAUGNIES, Mme F. COLINIA, MM. B. ROSSI, J.P. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme N. COUSTURIER, MM. J. MANDERLIER, J.M. LECOCQ, Mme J. POURBAIX, MM. P. LAFOSSE, D. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes D. BRICHAUX, S. JOB, M. E. TONDREAU, Mme C. HOCQUET, MM. H. JACQUEMIN, X. DUPONT, N. BRESART, L. PREVOT, A. TRANCHANT, E. DI RUPO

5 ABSTENTIONS : MM. J. DE PUYT, W. MERCIER, Mmes A.M. MERCIER, S. MOUCHERON, M. G. HAMBYE

ADOPTE - 181^{ème} annexe

73° Objet : Aménagements routiers de sécurité à Mons, Hyon, Spiennes. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/2e E/2009.421.075.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 182^{ème} annexe

74^e Objet : Site des Arbalestriers – Amélioration des performances énergétiques. Approbation de la modification de l'imputation budgétaire. 3e/1^e E/2008.762.140.00.LF

ADOPTE à l'unanimité - 183^{ème} annexe

75^e Objet : École des Bruyères à Mons – remplacement de la chaudière. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2009.722.147.00.LF

ADOPTE à l'unanimité - 184^{ème} annexe

76^e Objet : Hall Omnisports d'Havré – Travaux de rénovation – 3 lots. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2009/SUB.764.150.LF

ADOPTE à l'unanimité - 185^{ème} annexe

77^e Objet : Acquisition d'un véhicule pour le Service Ferronnerie – Recours au SPW. Approbation de l'investissement. 3e/3^e E/2009.136.055.00.MM

ADOPTE à l'unanimité - 186^{ème} annexe

78^e Objet : Curage extraordinaire des fossés. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3e/3^e E/2009.877.287.AD

ADOPTE à l'unanimité - 187^{ème} annexe

79^e Objet : Mur de soutènement et voirie Mont du Parc, rue des Fillettes à Mons – Triennal 2007/2009 – Point 1. Approbation des critères de sélection qualitative revus. 3e/2^e E/2006.TRI.421.041.GMS

ADOPTE à l'unanimité - 188^{ème} annexe

Sortie de Mme F. COLINIA = 37 présents

80^e Objet : Aménagement du cimetière de Ciplu (extension). Approbation de l'avenant n° 1. 3e/2^e E/2007.878.268.00.GMS

ADOPTE à l'unanimité - 189^{ème} annexe

81^e Objet : Beffroi – Phase VI – Aménagement intérieur et abords. Rectification de l'article 2 de sa décision du 09.06.2009. 3e/1^e E/2005.SUB.771.140.MG/BA

ADOPTE à l'unanimité - 190^{ème} annexe

82° Objet : MOHA – Mise en peinture des poteaux d'éclairage. Approbation des critères de sélection qualitative. 3e/1e E/2009.764.202.00/LF

ADOPTE à l'unanimité - 191^{ème} annexe

83° Objet : Serres de Ghlin – Réfection de serres. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2009.766.211.00/JG

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Oui, au vu du dossier, j'avais trouvé la somme assez élevée, 74.415 euros, il s'agissait donc de la réfection de deux serres de 20 m sur 3, 29.000 euros chacune, soit 483 euros du m2 et bon, je me suis un peu renseignée et j'ai trouvé sur internet par exemple un maximum de 180 euros par m2. Vous me direz bon voilà, c'est quand même trois fois le prix et vu la propension qu'on trouve pour les marchés publics à voir les prix fort augmentés, simplement je me permettais de faire la réflexion parce que le système automatique est en plus et que cela fait vraiment très cher du m2. Voilà.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, Madame, comme je vous l'ai dit en Commission, alors il faudrait savoir ce que l'on veut, ou on vient avec des dossiers avec des prix et des estimations tellement serrées qu'après on vient avec des avenants, des avenants, des avenants et vous êtes vous-mêmes, Ecolo à monter au créneau quant il y a des avenants et que les avenants sont excessivement coûteux, donc je demande à mes services d'essayer autant que faire se peut, des budgets vérités. Ceci n'est qu'une estimation, nous allons lancer le marché, si c'est moins cher, tant mieux, on ouvrira les offres et ce sera le moins disant qui va remporter le marché.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Nous aussi on souhaite des prix vérités mais quand c'est 3 fois les prix qu'on trouve ailleurs, on n'a pas l'impression que c'est un prix vérité, c'est un prix ultra prudent.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Mais c'est une estimation, donc, ou bien on met le prix que vous avez sur internet et quand on trouve les enveloppes, les prix remis sont nettement supérieurs et vous direz qu'on est une bande de sous-estimateurs et ici vous nous trouvez comme une bande de sur-estimateurs mais de toute manière la vérité sera révélée par les enveloppes puisque nous lançons le marché et que c'est le moins disant qui va l'emporter, donc, voilà.

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme C. HOUDART, MM. R. MILLER, N. MARTIN, A. SAKAS , M. BARVAIS, J.P. DUPONT, Mme F. CRUVEILLER, MM. M. DARVILLE, B. BEUGNIES, J.P. DEPLUS, Mme M. OUALI, M. A. DEBAUGNIES, MM. B. ROSSI, M. DEL BORRELLO, Mme N. COUSTURIER, MM. J. DE PUYT, J. MANDERLIER, J.M. LECOCQ, M. W. MERCIER, Mmes J. POURBAIX, A.M. MERCIER, M. P. LAFOSSE, Mme S. MOUCHERON, MM. G. HAMBYE, D. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes D. BRICHAUX, S. JOB, M. E. TONDREAU, Mme C. HOCQUET, MM. H. JACQUEMIN, X. DUPONT, N. BRESART, E. DI RUPO

4 ABSTENTIONS : MM. F. COLLETTE, J.P. VISEUR, Mme L. PREVOT, M. A. TRANCHANT

ADOPTE - 192^{ème} annexe

84^e Objet : Aménagement des trottoirs de diverses rues situées à Mons – Travaux subsidiés – Triennal 2007/2009. Approbation des critères de sélection qualitative revus. 3^e/2^e E/2006.TRI. 421.042.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 193^{ème} annexe

85^e Objet : Aménagement de la piste cyclable des Avenues du Centenaire et Général Leman situées à Hyon – Travaux subsidiés – Crédits d'impulsion – 2008 « Plan Escargot ». Approbation des critères de sélection qualitative revus. 3^e/2^e E/2008.SUB.421.035.00/MF

ADOPTE à l'unanimité - 194^{ème} annexe

86^e Objet : Amélioration des allées des cimetières d'Harveng et Havré. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2009.878. 293.00/AT

ADOPTE à l'unanimité - 195^{ème} annexe

87^e Objet : Cimetières – Désaffectation de caveaux. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2009.878.297.00/SD

ADOPTE à l'unanimité - 196^{ème} annexe

88^e Objet : Aménagement d'un terrain de loisirs sur le site de Guillochain à Jemappes. Approbation de l'avenant n° 2. 3^e/1^e E/2007.SUB.766.100.01/SB

ADOPTE à l'unanimité - 197^{ème} annexe

89° Objet : Travaux de rénovation de la piste du MOHA. Approbation de l'avenant n° 2. 3°/1° E/2008.SUB.764.150.00/SB

ADOPTÉ à l'unanimité - 198^{ème} annexe

90° Objet : Travaux d'égouttage exclusif de la rue Bruyère de Jurbise à Maisières. Travaux subsidiés par la S.P.G.E. – Triennal 2007/2009 – Année 2009. Approbation du projet. 3°/2° E/2009.TRI.877.300.00/MF

ADOPTÉ à l'unanimité - 199^{ème} annexe

91° Objet : École communale H. Pohl à Jemappes – Renouvellement du revêtement de sol + aménagement des vestiaires. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3°/1° E/2009.722.146.00/MCP

ADOPTÉ à l'unanimité - 200^{ème} annexe

92° Objet : Acquisition de 3 véhicule pour surveillants de chantier. Approbation conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3°/1° E/2009.136.059.00/SS

ADOPTÉ à l'unanimité - 201^{ème} annexe

93° Objet : Ecole du Centre à Obourg – Renouvellement des menuiseries extérieures et isolation de l'enveloppe extérieure. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3°/1° E/2009.SUB.722.100/VT

ADOPTÉ à l'unanimité - 202^{ème} annexe

94° Objet : Acquisition d'armoires vestiaires. Approbation de l'augmentation de la variation des quantités présumées. 3°/3° E/2009.138.042/AEC

ADOPTÉ à l'unanimité - 203^{ème} annexe

95° Objet : Acquisition d'une camionnette pour le Service de Prévention. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3°/3° E/2009.136.057/AEC

ADOPTÉ à l'unanimité - 204^{ème} annexe

96° Objet : Acquisition de centraux téléphoniques numériques. Approbation de la variation des quantités à commander. 3°/3° E/2009.722.169.00/CB/DD

ADOPTE à l'unanimité - 205^{ème} annexe

97^e Objet : Réaménagement d'aires de jeux – Fourniture et pose de jeux dans différentes aires publiques. Approbation du projet revu, détermination du mode de passation et des conditions du marché. 3^e/1^e E/2006.SUB.761.160.00/SB

ADOPTE à l'unanimité - 206^{ème} annexe

98^e Objet : Cimetières – Acquisition de cellules de columbarium. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2009.878.294.00/MM

ADOPTE à l'unanimité - 207^{ème} annexe

99^e Objet : Cimetières – Construction d'un columbarium. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2009.878.294.01/MM

ADOPTE à l'unanimité - 208^{ème} annexe

100^e Objet : Remplacement de la chaîne graphique avec CTP pour le Service Imprimerie – 2 lots – Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/3^e E/2009.134.06/JP

REMIS

101^e Objet : Travaux d'assainissement à Obourg réalisés par l'IDEA. Approbation de l'avenant portant sur les travaux d'égouttage de la rue de l'Yser à Obourg incombant à la Ville de Mons. 3^e/2^e E/2003.421.086.ML

ADOPTE à l'unanimité - 209^{ème} annexe

102^e Objet : Remplacement des chaudières à la piscine de Flénu. Approbation du projet revu. 3^e/1^e E/2009.SUB.764.100/LF

ADOPTE à l'unanimité - 210^{ème} annexe

103^e Objet : Marquages routiers – exercice 2009. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2009.423.090.00/AT

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, simplement je suggérerais qu'au niveau des marquages routiers, dans les cahiers des charges, on impose que ces travaux aient lieu aux mois de juillet et août parce que singulièrement, ces travaux sont faits juste en plein mois de juin juste avant le départ des vacances, soit au mois de septembre. On pourrait quand même imposer un timing. Je vous signale que le premier jour de la rentrée universitaire, hier, à 16h toute la Ville était bloquée parce qu'il y a un « gugus » qui a été faire un trou sur le pont de Ghlin et tout le boulevard a été bloqué pendant 1 heure 30, il n'y a plus qu'une voie de circulation. Et donc la sortie principale de la Ville de Mons, il y a un trou, je ne sais pas ce qu'il fait et toute la Ville a été bloquée pendant 1 heure. Je n'ai pas pu sortir de la Ville...

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : ... cela relève du MET. Comme vous le savez, le mois de juillet, suite aux acquis sociaux comme disait l'autre, le mois de juillet est un mois qui en général est neutralisé quant aux travaux publics. Voilà et donc tout se concentre sur le mois d'août où il y a quand même pas mal de familles en congés et puis cela revient en septembre avec tous les désagréments et je partage votre opinion, on le notera, ce souhait que j'émetts depuis 20 ans sera renforcé par votre intervention, mais je crains que les chants désespérés soient les chants les plus beaux. Mais nous le noterons.

ADOPTE à l'unanimité - 211^{ème} annexe

104^e Objet : Entretien des cours d'eau non navigables – exercice 2009. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2009.482.111.00/AT

ADOPTE à l'unanimité - 212^{ème} annexe

105^e Objet : Conciergerie du Beffroi – Reconditionnement et parachèvement intérieur. Approbation du cahier spécial des charges revu et détermination du mode de passation du marché. 3e/1^e E/2007.773.220.BIS/AB

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Abstention sur le 105^e objet.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Abstention sur la conciergerie du Beffroi.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement pour signaler que le week-end, je me trouve avec des étrangers qui viennent à Mons pour voir le parc du Beffroi, il est fermé le matin, on m'a déjà répondu mais je trouve cela très triste et dommageable pour notre Ville... Le parc du Beffroi est ouvert entre 14 et 18 h et donc si vous avez le malheur d'arriver le matin, donc c'est fermé. Donc, il faudrait trouver une solution, un APS, je ne sais pas quoi mais c'est un lieu symbolique de la Ville de Mons et c'est fermé.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais, dès demain, examiner cette affaire, je n'en savais rien. Moi quand j'ai des visiteurs étrangers, comme je m'annonce, j'ai toujours trouvé le parc ouvert mais c'est peut-être parce que je m'annonçais. Donc, je vais vérifier cela. Vous entrez par la Chapelle, vous n'entrez pas par la ruelle...

L'Assemblée passe au vote qui donne le résultat suivant :

33 OUI : Mme C. HOUDART, MM. R. MILLER, N. MARTIN, A. SAKAS , M. BARVAIS, J.P. DUPONT, Mme F. CRUVEILLER, MM. M. DARVILLE, B. BEUGNIES, F. COLLETTE, J.P. DEPLUS, Mme M. OUALI, M. A. DEBAUGNIES, MM. B. ROSSI, J.P. VISEUR, M. DEL BORRELLO, Mme N. COUSTURIER, MM. J. DE PUYT, J. MANDERLIER, J.M. LECOCQ, Mme J. POURBAIX, MM. P. LAFOSSE, D. MUZALIA WENDASUBIA, Mmes D. BRICHAUX, S. JOB, M. E. TONDREAU, Mme C. HOCQUET, MM. H. JACQUEMIN, X. DUPONT, N. BRESART, L. PREVOT, A. TRANCHANT, E. DI RUPO

4 ABSTENTIONS : M W. MERCIER, Mmes A.M. MERCIER, S. MOUCHERON, M. G. HAMBYE

ADOPTE - 213^{ème} annexe

106^e Objet : Acquisition de matériel de stockage pour le magasin du Service Technique de l'Electromécanique. Approbation des modifications apportées au cahier spécial des charges et au bordereau estimatif. 3^e/3^e E/2009.138.044/AD

ADOPTE à l'unanimité - 214^{ème} annexe

107^e Objet : Ateliers Piérart – Travaux de couverture et bardage. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/1^e E/2009.138.040.00/VT

ADOPTE à l'unanimité - 215^{ème} annexe

108^e Objet : Construction CALVA et salle destinée aux activités sportives à Havré. Approbation des conditions du marché et détermination du mode de passation du marché. 3^e/2^e E/2009.RF.764.100/SB

REMIS

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Chers collègues, nous en sommes aux questions et interpellations. Le moins qu'on puisse dire c'est que c'est un Conseil communal qui travaille. Alors, on va commencer par M. ROSSI, circulation rue de la Station.

M. Bruno ROSSI, Conseiller : Merci M. le Bourgmestre. Depuis la modification des règles de stationnement et de circulation dans la rue de la Station à Obourg, les véhicules qui l'empruntent roulent à une vitesse trop souvent excessive. La présence des enfants qui jouent

dans le parc communal qui longe cette voirie n'est d'ailleurs pas signalée. Les services communaux concernés pourraient-ils étudier les possibilités de répondre à une demande citoyenne dont je me fais l'écho, de renforcer la sécurité aux abords du parc tout en tentant de réduire, par tous les moyens jugés utiles et réalisables, la vitesse des véhicules dans cette rue ?
Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci M. le Conseiller. Alors, afin de sécuriser la traversée des piétons à hauteur du parc communal, le Service de Gestion de l'Espace Public de la Police propose de faire réaliser une avancée du trottoir à hauteur du passage pour piétons ainsi que la pose d'un dispositif ralentisseur de type « coussin ». Compte tenu des difficultés récurrentes que nous connaissons lors de la pose de ce type d'aménagement, il a été demandé au Service Médiation d'interroger les riverains de cette voirie car vous savez que tout le monde réclame un coussin, un ralentisseur et puis quand on met un ralentisseur on nous demande de l'enlever. Cette consultation se déroulera dans les prochaines semaines. Mais donc on est très attentifs. Vous avez toujours la parole pour les bus TEC à Obourg Place.

M. Bruno ROSSI, Conseiller : Merci. Donc, suite aux travaux d'assainissement de l'Obrechoeul à Obourg, l'arrêt et le circuit du bus TEC Hainaut « Obourg Place » a été déplacé temporairement de la rue de l'Eglise vers la rive du Viaduc à une cinquantaine de mètres. La population obourgeoise s'est rapidement mobilisée en faveur du déplacement définitif de l'arrêt de bus à cet endroit et a adressé au Collège en mai dernier une demande argumentée en ce sens ainsi que des propositions qui répondent aux desideratas exprimés depuis de nombreuses années et qui préviennent les nombreux problèmes rencontrés au quotidien par les riverains. Le Collège pourrait-il m'informer des suites réservées à cette demande citoyenne ? Merci.

Mme Francine CRUVEILLER, Echevine : M. le Conseiller, dans le cadre de votre interpellation relative aux travaux d'assainissement de l'Obrechoeul à Obourg, le service des TEC Hainaut nous informe que le trajet actuellement emprunté par les véhicules des TEC assurant la ligne 18 Mons-Obourg sera maintenu jusqu'à la fin des travaux. Ensuite et jusqu'à la date de mise en application de leurs nouveaux horaires, c'est-à-dire le 4 janvier 2010, la ligne 18 réempruntera son trajet habituel avec desserte de l'arrêt Place. Ce n'est donc qu'à partir du 4 janvier 2010 que l'itinéraire provisoire emprunté lors des travaux d'assainissement deviendra le nouvel itinéraire officiel de la ligne 18 et que l'arrêt provisoire sera confirmé à un emplacement encore à définir en concertation avec la zone de Police. Cet emplacement sera très probablement situé aux abords immédiats de l'arrêt provisoire desservi durant la

période des travaux. La demande de nos concitoyens obourgeois est donc rencontrée et nous nous en réjouissons.

M. Bruno ROSSI, Conseiller : Merci beaucoup pour cette excellente nouvelle.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Le Collège de la Ville de Mons est porteur d'excellentes nouvelles, il faut l'écrire. Nous en arrivons à M. VISEUR, le journal pour les pompiers... Une question écrite donc à propos de la vente en porte à porte d'un journal pour les pompiers.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Mais c'était une question écrite, je ne croyais pas que ce serait inscrit.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Une question écrite, alors je vous réponds par écrit.

M. Jean-Pierre VISEUR, Conseiller : Bien sûr. Je l'avais bien spécifié quand même.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : On n'a pas assez de travail, alors on cherche... Bien, allez merci de votre compréhension. Alors, j'en suis à une interpellation de M. le Conseiller MERCIER sur la parcelle du pont Clara.

M. Willy MERCIER, Conseiller : Voilà, en fait, on a parlé énormément de culture, moi je vous parlerai culture physique. En fait, au niveau de la Ville de Mons, nous avons des richesses insoupçonnables à ce niveau-là puisque nous avons la chance d'avoir deux types de Ravel. Un premier Ravel autour et alentour du canal et en passant par le Grand Large. Ces Ravels ont des spécificités qui sont quand même un peu différentes. Au niveau du Ravel le long des canaux, on y rencontre des gens qui font peut-être du sport d'une manière un peu plus active, des gens qui font du vélo, mais assez rapidement, des joggeurs et des marcheurs. Au niveau de l'autre Ravel, qui part de l'ISPH, qui passait autrefois au-dessus de la rue de Frameries, qui continuait vers Flénu avec une dispersion actuelle et une dispersion future vers le Borinage, c'est un peu l'endroit où je voudrais intervenir. En fait, ce Ravel donne surtout accès à un plus grand nombre de personnes et à une population qui est quand même un peu particulière. Voilà comment les choses se passent généralement, c'est comme dans ma classe il y a parfois des élèves qui bavardent, les gens viennent se parquer à la Malogne et des voitures, des autos sortent un tas de choses, des voitures d'enfants, des petits vélos, d'autres vélos pliables, et toutes les familles se promènent sur ce Ravel avec une sécurité qui est quand même importante quant au songe que ces familles ne peuvent pas aller le long du canal étant donné le danger pour les petits enfants, peuvent difficilement aller rouler au niveau de la Ville de Mons, c'est donc l'endroit idéal. Sur cet endroit aussi, j'ai eu l'occasion puisque j'ai quand même posé beaucoup de questions tout autour de moi puisque je suis très souvent sur ces Ravel, j'ai déjà rencontré des personnes handicapées, avec des voitures que l'on fait marcher soi-même ou avec des voitures électriques et les gens se sentent réellement en sécurité à cet

endroit-là. Donc, ce Ravel était fréquenté d'une manière importante. Au fil du temps, il a peut-être été un peu moins fréquenté étant donné que les entretiens n'étaient pas toujours effectués en temps voulu, que l'herbe venait envahir ces espaces et qu'on pouvait difficilement passer à deux personnes de front. Et ici, évidemment, la goutte d'eau qui fait déborder le vase c'est ce pont Clara qu'on arrange, je ne dis pas qu'on a eu tort de le supprimer, il fallait le faire mais on avait parlé d'une passerelle, depuis mon interpellation j'ai quand même eu des renseignements à ce niveau-là et c'est à ce niveau-là que je voudrais vous questionner, vous demander où en êtes-vous, au niveau de la Ville de Mons, dans votre intervention auprès de la Région Wallonne à propos de l'installation de cette passerelle. J'ajouterai que ce Ravel, sans la passerelle actuellement, est quand même desservi de part et d'autre mais avec des escaliers. Je ne vois pas très bien des personnes handicapées descendre ces escaliers, les remonter de l'autre côté, je ne vois pas une maman avec sa voiture d'enfant descendre ces escaliers et puis slalomer dans la rue de Frameries avec la grande circulation, donc je crois que cette passerelle est un impératif, que c'est tout à fait nécessaire qu'on la fasse. Je me suis laissé dire aussi que cette passerelle serait faite dans un avenir plus ou moins rapproché. Mais que cet avenir plus ou moins rapproché, que cette échéance de la confection de cette passerelle serait tributaire d'un entretien qui ne serait pas fait régulièrement ou pas fait du tout par la Ville de Mons. Alors, je vous pose la question, où en sont les choses et d'un point de vue culture, songeons que ce Ravel n'existe plus dans sa totalité, songez qu'au niveau de l'ISPH à 10 minutes de là, nous avons l'Héribus avec son point de vue, que nous avons la Malogne avec ses visites aussi et surtout son passé au niveau de la guerre, au niveau de la résistance, que nous débouchions de l'autre côté de la rue de Frameries avec le Pass et puis que nous continuions vers le Borinage avec le Grand Hornu tout au bout. On pourrait encore ajouter qu'au niveau de Quaregnon et cela beaucoup de familles le faisait, il y a aussi tout un terrain où on joue à la pétanque et tout cela, donc le fait de ne pas songer le plus rapidement possible à l'installation de cette passerelle rend ce Ravel, je ne vais pas dire inexistant, mais réellement amputé de toutes ces possibilités, alors, ma demande c'est au niveau de la Ville, vous demander d'être des intervenants importants et fermes pour que cette passerelle soit réalisée le plus rapidement possible et peut-être avoir des dates d'échéance.

Merci.

M. Marc DARVILLE, Echevin : M. MERCIER je vous remercie de votre question parce que vous avez raison, le Ravel est un outil merveilleux pour la mobilité douce mais aussi un lieu de détente remarquable. Si vous avez vu la presse aujourd'hui, le Service Public de Wallonie a annoncé l'installation de cette passerelle pour 2010, donc vous voilà rassuré.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup.

M. Willy MERCIER, Conseiller : C'est une interpellation donc je peux ajouter quelque chose. J'ai moi aussi lu cette presse, j'ai lu l'échéance pour 2010 mais des bruits qui courent me disent que la Région wallonne serait pour cette échéance, pour cette construction en 2010 mais que ce serait un peu tributaire du fait que la Ville de Mons consente à un entretien régulier de ce Ravel. Est-ce que c'est vrai ?

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Alors, je propose que Mmes Laurette PREVOT et Savine MOUCHERON... Ah oui, c'est parce qu'il a toujours le dernier mot, donc je ne voulais pas vous donner le dernier mot mais allez-y.

M. Marc DARVILLE, Echevin : Donc, l'installation de cette passerelle n'est pas tributaire de l'entretien pour être clair, voilà.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous avez eu le dernier mot, M. le Conseiller.

M. Willy MERCIER, Conseiller : J'en accepte l'augure.

Entrée de Mme F. COLINIA = 38 présents

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Très bien, merci. On en arrive à Mmes PREVOT et MOUCHERON sur Victor Mirguet.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Voilà l'interpellation sur l'avenir de l'école Victor Mirguet que vous avez reçue ne collant plus avec l'actualité, je me devais bien sûr de la modifier. Parce que je dirai que l'enterrement récent de l'établissement, sans fleurs, ni couronnes, me pose davantage encore de questions qu'il n'en a résolu. Si vous me permettez, je vais quand même rendre un dernier hommage à M. Mirguet, ce grand pédagogue qui a dirigé la première école d'enseignement pédagogique du Hainaut avec un grand brio, de 1910 à 1925 et qui va cette fois, définitivement tourner à l'oubli. Il a dû se retourner dans sa tombe à entendre les négociations foireuses qui ont présidé au dépeçage de l'école qui portait son nom et je dis bien dépeçage. Mes interrogations de départ au sujet des enfants et des travailleurs de l'école ont reçu jusqu'ici de bien mauvaises réponses. Pour faire court, oui les enfants sont recassés et je mets des guillemets mais dans la précipitation et l'énervement et je dirai même parfois dans le mauvais accueil. Je dirai aussi qu'une quarantaine d'enfants seulement sur 235 se retrouvent dans le communal, pouvez-vous d'ailleurs me dire encore s'il reste des enfants sans école ? Oui, certains enseignants et certains non enseignants nommés, toujours avec des guillemets, vont retrouver leurs droits ailleurs en bousculant d'autres personnes. Mais pour les non nommés, pouvez-vous nous dire

combien vont perdre leur emploi en tenant compte des chaises musicales forcées et a-t-on calculé le traumatisme pour les uns et pour les autres ? Oui la maison de l'enfant continue à accueillir 15 petits sur 25 mais jusqu'à quand ? Jusqu'en juin 2010 m'a-t-on dit mais ensuite et où sont allés les autres ? On peut vraiment dire que tout cela a été bien pensé, bien mené ni par la Province, ni par la Ville. Le projet de transfert de l'école à la Ville date pourtant, me semble-t-il, de nombreuses années. On a beaucoup tourné en rond. Mme HOUDART elle-même a avoué dans la presse que la décision par la Ville en juillet de refuser le bâtiment trop énergivore faisait suite à un énième courrier de Mme Taulet, la Députée Provinciale. En Commission, Mme l'Echevine a confirmé qu'une réunion avec la Province devait avoir lieu le 22 septembre 2009, mais pourquoi si tard ? Je dirais peut-être parce qu'on a refusé le paquet d'orties jusqu'à la dernière limite. Enfin, elle nous a dit que personne n'aurait pris la décision de fermer au 30 juin 2010 mais que la rumeur avait couru et qu'elle n'avait jamais été démentie par qui que ce soit. Quoi qu'il en soit, on a laissé pourrir une situation et on aurait voulu la disparition de cette école qu'on n'aurait pas agi autrement. Il semblerait même qu'au niveau de la Province on ait croisé des potentiels acheteurs dans les locaux provinciaux. Et chacun se défend en accusant les autres. Le politique n'est pas responsable, c'est la faute aux médias, aux parents et j'en passe. Et bien, nous disons « faux » ! Rien de tout cela ne se serait passé si des négociations sérieuses, constructives, avec des vues à long terme avaient eu lieu beaucoup plus tôt sans se contenter d'approximations et de promesses en l'air. On aurait enfin pu trouver par exemple des solutions conjointes, développer un vrai partenariat avec la Province, faire une utilisation maximum de primes à la rénovation, utiliser la cession temporaire pour un euro symbolique et penser à la rénovation sur le tiers d'investisseurs. Enfin, tout faire pour éviter de disperser enfants et instituteurs aux quatre vents. On pouvait étudier divers cas de figures pour la fréquentation des élèves aussi, au cas ou, avec des solutions à réserve, parce que de toute façon, il a quand même fallu en trouver au débotté dans de très mauvaises conditions. Quant aux médias, ils ne semblent pas être là pour se taire mais ils auraient pu avoir à transmettre beaucoup plus vite une information concrète et claire qui aurait découragé les rumeurs et rassuré tout le monde. Pour les parents, ils n'ont fait que réagir au flou ambiant et à la mauvaise communication. Leurs réactions étaient parfaitement compréhensibles. Victor Mirguet avait une excellente réputation, un bon projet pédagogique porté dans une ambiance très conviviale. Je me permets enfin une dernière question : le bâtiment en l'état va rester à la Province mais ne serait-il pas sage, maintenant, de lui en demander rapidement la future affectation pour éviter un potentiel nouveau chancre urbain au cœur de Mons, à l'image de la Chapelle des Ursulines par exemple. En conclusion, je dirai

que tous ces attermoissements sont un mauvais signal pour les citoyens qui pouvaient espérer une meilleure collaboration entre une Ville et sa Province, avec une même majorité politique. Les péripéties autour de ce dossier sont malheureuses et elles vont à l'encontre de tous les discours lénifiants autour de la qualité de l'enseignement et des soins à lui apporter. Tout cela aboutit à un échec social et humain, d'autant plus triste que cette école était un exemple positif dans un enseignement en mal de repères. Je vous remercie.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : On en parlait depuis un moment, ce n'était qu'une question de temps, l'Ecole Provinciale Victor Mirguet passe sous une gestion communale. Le 28 août, les parents apprenaient la décision officielle mais aussi que, suite à sa reprise par la commune, l'école Victor Mirguet allait fermer ses portes en juin 2010, pour cause de la non reprise du bâtiment dont le coût énergétique est trop élevé. C'est la raison qui a été régulièrement invoquée mais c'est aussi sans parler du problème du personnel qui était déjà là depuis bien longtemps, c'est-à-dire que à Victor Mirguet, il y avait 24 temps plein pour 234 élèves, ce qui est beaucoup plus élevé que la moyenne des écoles fondamentales gérées par la commune. C'était cela le problème aussi et auquel on n'a pas fait face en temps et en heure et c'est aussi cela qui a engendré cette situation. Alors, si on peut entendre que la Ville ne souhaite pas occuper un bâtiment dont la charge financière est trop importante à partir du moment où elle avait décidé de reprendre le PO de l'école, pourquoi ne pas avoir informé les parents des élèves de la situation ? Ils auraient probablement pu avoir l'occasion de s'organiser plus vite et de poser des choix, donc à savoir des enfants qui avaient entamé un cycle scolaire puissent le terminer sur une année ou alors changer d'école dès le début d'année afin d'entamer le cycle ailleurs. Mais pourquoi n'a-t-on pas créé un comité de concertation avec les parents, avec les enseignants comme on le fait pour la pose de coussins dans une rue, si on le fait pour de l'urbanisme ou de la sécurité routière, on peut le faire pour un projet pédagogique. Au moment où j'écrivais l'interpellation, au JT on annonçait qu'on fermait l'école faute d'élèves en suffisance. Donc, là j'attends d'avoir confirmation mais depuis je l'ai eue donc, ma question rejoint aussi celle de Laurette PREVOT, est-ce que tous les élèves ont été recasés ? Est-ce que cela a été bien fait et dans quelles conditions ? Aussi Victor Mirguet offrait les services d'un préguardiennat et il apparaît que sur les 25 places existantes, seules 15 seraient maintenues, quelles solutions va-t-on proposer aux parents des 10 enfants qui étaient inscrits et qui restent aujourd'hui sur le carreau ? Une maman m'a téléphoné en me signalant qu'elle avait inscrit son bébé qui a un an aujourd'hui à ce préguardiennat depuis son 3^{ème} mois de grossesse et qu'aujourd'hui, à 6 mois de l'échéance, elle se retrouve sans place au préguardiennat mais sans aucune place non plus chez

l'accueillante qui encadrerait son bébé jusqu'ici puisque la place a été réservée pour un autre enfant. Tout ceci est inacceptable d'une part, mais ce qui est le plus regrettable, c'est que cela laisse un goût amer de déjà vu. Merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, merci beaucoup. Melle l'Echevine, vous pouvez avoir la gentillesse de répondre ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Bien sûr, un sujet très délicat bien entendu et qui nous tient particulièrement à cœur. Je dois tout d'abord vous remercier toutes les deux de vos interpellations qui me permettent de répondre en toute transparence aux questions que se posent encore nos concitoyens suite à la fermeture de l'école provinciale Victor Mirguet. Vous me permettrez de répondre de manière groupée à ces deux interpellations qui se rejoignent et posent un certain nombre de questions communes. Comme vous le rappelez, dans le cadre d'une restructuration et d'une meilleure gestion de l'enseignement officiel sur la Ville de Mons, la commune et la province ont choisi, dans un esprit de rationalisation et de meilleure gouvernance, de confier l'enseignement secondaire et de promotion sociale à la Province du Hainaut qui en a véritablement fait son métier et donc de reprendre une des deux seules écoles fondamentales de la Province, la seule installée sur le territoire de Mons, à savoir Victor Mirguet. La cession de l'enseignement secondaire de la Ville de Mons à la Province de Hainaut s'est opérée au 1^{er} septembre 2005. En juillet 2006, la Province du Hainaut reprenait notre enseignement de promotion sociale. La reprise par la Ville de l'enseignement primaire provincial était, pour des raisons budgétaires, postposée de quelques années. Le 19 décembre 2007, nous avons visité le bâtiment. Et vu le coût et charges du bâtiment, la Ville a fait savoir en date du 27 février 2008, suite à une décision du Collège du 22 février 2008, que le bâtiment de l'école à l'heure actuelle, donc à cette époque, ne pouvait être repris. Suite à l'instance bien sûr de la Province et ce qui était tout à fait normal, afin de voir son enseignement fondamental repris par la Commune, j'ai rencontré à plusieurs reprises Madame la Députée Permanente. On a travaillé d'ailleurs sur l'organisation des heures d'immersion, sur la confection des repas par API et l'intégration de cette école au niveau des repas scolaires. Nous avons donc convenu d'entamer le processus de l'incorporation de l'enseignement Victor Mirguet au sein du giron communal sans reprise du bâtiment. Ce que Mme la Députée Provinciale me confirme dans son courrier du 25 juin 2009, je la cite : « la cession de cet enseignement au 1^{er} septembre 2010 qui inclut le personnel enseignant selon son choix et les élèves mais qui exclut le bâtiment qui les abrite et pour laquelle je suis résolument déterminée est aujourd'hui la meilleure proposition acceptable pour les deux parties ». Le Collège donc suite à ce courrier, le Collège de ce 10 juillet 2009 adoptait la

décision de principe de reprise au 1^{er} septembre 2010 de l'enseignement provincial fondamental, enseignement subventionné et élèves. Le Collège me chargeait donc d'entamer les négociations avec la Province. Cela nous laissait donc un an pour finaliser le projet et présenter aux parents un nouveau projet pédagogique cohérent et satisfaisant pour l'ensemble des acteurs, mise à la disposition gratuite par la Province des bâtiments pendant quelques années, déplacement des instituteurs et élèves au sein d'une des implantations communales. C'est une proposition que j'ai d'ailleurs faite moi-même. Toutes les solutions pouvaient encore être envisagées à cette heure-là. Lorsque nous avons repris l'école fondamentale de la Communauté Française à Jemappes, cette reprise s'est faite après de longues négociations, dans la sérénité, sans grincements de dents, au mieux des intérêts de tous. Aujourd'hui d'ailleurs, l'école Dr Henri Pohl est en plein essor. Ces négociations, tant avec le Pouvoir Provincial qu'avec les communautés éducatives parents et enseignants et les organisations syndicales ne pouvaient s'entamer qu'après le 15 septembre étant donné que les élèves du primaire ont la liberté de changer d'établissement jusqu'à cette date et qu'il nous fallait connaître le nombre précis d'élèves inscrits. Une première réunion de concertation avec Mme la Députée Provinciale et la Direction Générale des enseignants de la Province du Hainaut a donc été programmée pour le 22 septembre. L'an dernier, Victor Mirguet comptait quelque 230 élèves. La loi impose la présence de 140 élèves dans une école isolée d'une commune de plus de 500 habitants par km² et permet le maintien de l'école avec un taux de 80% soit 112 élèves, l'école était donc bien vivable. Toutefois, ces rumeurs de fermeture que je ne peux que déplorer aussi, allaient bon train. Nombre de parents décidèrent de désinscrire leurs enfants et la barre des 112 fut atteinte malheureusement le 8 septembre. Mme la Députée annonça donc la fermeture de l'établissement au 30 septembre. Aujourd'hui, il n'est donc plus question de négociation de reprise d'une école provinciale mais bien d'une fermeture qui redevient dès lors du sort exclusif de la Province du Hainaut. Au sujet des enfants qui sont bien sûr notre principale priorité avec les enseignants, je puis en tout cas vous assurer que tous ont trouvé une école de leur choix, au sein des différents PO et je n'ai pas connaissance de séparation de fratries comme vous le signalez. Pour l'heure, l'école Victor Mirguet compte 9 instituteurs primaires nommés, 4 instituteurs maternels nommés et 3 part-time maîtres spéciaux nommés qui devront retrouver un emploi à l'école provinciale fondamentale de Morlanwelz ou au sein d'un autre PO. Parmi ceux-ci un certain nombre sont en congés de maladie ou bénéficient d'un détachement. En cas de reprise, les temporaires prioritaires provinciaux affectés à Mirguet auraient été intégrés au classement des temporaires prioritaires de la Ville. La reprise de la maison de l'enfant est également conditionnée à la reprise par la Ville des bâtiments. Le

Collège ayant décidé de ne pas reprendre ceux-ci, la maison de l'enfant reste dans le giron provincial étant totalement indépendant de l'école, elle peut poursuivre ses activités indépendamment de l'école. Là, c'est également le choix de la Province. La Province restant propriétaire du bâtiment, il lui appartiendra de le vendre ou de le réaffecter à certains départements. Soyez néanmoins assurés que le Collège interrogera rapidement la Députée Provinciale afin de connaître les intentions et l'affectation qui sera réservée à ce bâtiment. De même, en ce qui concerne le matériel pédagogique, il appartient toujours à la Province qui aura dès lors l'opportunité de le répartir au sein de ses autres établissements, le céder ou de le vendre éventuellement. Voilà, Mesdames, Messieurs les Conseillers, chère Mme PREVOT, chère Mme MOUCHERON, la regrettable histoire de l'école Victor Mirguet que notre PO s'apprêtait à reprendre au 1^{er} septembre 2010, dans les meilleures conditions possibles. Cette situation est d'autant plus regrettable que cette école, comme vous l'avez dit, jouissait d'une excellente réputation et fonctionnait dans une ambiance conviviale et appréciée de tous. Et s'il est regrettable qu'une école de cette qualité disparaisse, nous pouvons nous réjouir que tous les enfants aient retrouvé une place au sein d'une institution scolaire et je ne doute pas un seul instant que les élèves retrouveront cette ambiance chaleureuse et cette qualité d'enseignement que nous nous efforçons d'inculquer dans chaque PO et au sein de nos différentes implantations.

M. Elio DIRUPO, Bourgmestre : Un instant, d'abord peut-être les répliques des interpellateurs et interpellatrices.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : Oui, simplement j'apprends que le 10 juin, la Députée envoie déjà un courrier en disant que pour elle c'est la meilleure solution acceptable, donc déjà à partir du 10 juin. Le 25 juin, on sait qu'on va dans un processus de reprise donc on pourrait déjà entamer un travail avec les parents ou avec les enseignants, etc. Le 10 juillet...

Mme Catherine HOUDART, Echevine : la décision de Collège a été prise le 10 juillet...

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : et puis le 24 août, le courrier de la Députée aux parents. Alors, les rumeurs de fermeture, simplement l'ai la copie du courrier qui a été envoyé aux parents, il est noté qu'on reprendra l'école mais que le bâtiment ne sera pas repris, alors je suppose que de là on peut se poser des questions sur le maintien de l'établissement scolaire puisqu'il n'y a plus de bâtiment.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Une reprise d'une école ne veut pas forcément dire non plus fermeture. Comme je viens de le signaler, quand nous avons négocié la reprise de l'école de la Communauté Française et du bâtiment du Roi Albert puisqu'il s'appelle comme

cela, la Ville de Mons n'a jamais caché non plus son désintérêt pour ce bâtiment qui était un mastodonte. Nous sommes restés de façon temporaire dans ce bâtiment et nous avons intégré en 2008 une implantation à échelle humaine, donc l'école Henri Pohl. Donc, cela a été le même cas de figure. Nous avons négocié avec les syndicats, nous avons rencontré les équipes pédagogiques et nous avons ensuite rencontré et discuté avec les parents pour trouver la solution la plus adaptée. Nous sommes restés un moment dans ce bâtiment et puis nous avons décidé, nous avons décidé de rester dans le bâtiment mais de façon temporaire et nous avons déménagé comme je viens de le signaler en 2008 dans une école beaucoup plus petite et beaucoup plus agréable. C'était la proposition, c'était ce que nous souhaitions faire. Ici, c'était la même solution qui été envisagée pour Victor Mirguet.

Mme Savine MOUCHERON, Conseillère : D'accord. Alors, le premier article dans La Province à ce sujet-là sort le 26 août, pourquoi n'y a-t-il pas eu une réaction officielle, une rencontre pour calmer le jeu et modérer les ardeurs ?

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Donc, il faut savoir que ce bâtiment, les enseignants, la direction sont toujours gérés par la Province du Hainaut. Je ne suis pas, à ce moment-là, encore responsable, d'ailleurs je ne l'aurais été qu'au 1^{er} septembre si une négociation avait abouti, le 1^{er} septembre 2010 et peut-être pas au 1^{er} septembre si les négociations n'avaient pas abouti, peut-être au 1^{er} septembre 2011, je n'étais pas responsable de cet enseignement-là. Je sais prendre mes responsabilités, quand je dois aller fermer une implantation scolaire, ce que j'ai déjà vécu, notamment une petite école à Harveng, j'ai pris mes responsabilités, j'ai été rencontrer les enseignants, les parents en expliquant les difficultés qu'on rencontrait. Là, je ne suis pas responsable de cet enseignement.

M. Bernard BEUGNIES, Conseiller : Moi, c'est quelque chose qui m'affecte aussi particulièrement pour des raisons sentimentales parce que c'est là que mon fils a fait ses primaires, c'était une école avec une réputation d'un point de vue pédagogique extraordinaire et c'était une école ouverte où les parents d'ailleurs pouvaient aller à la bibliothèque lire aux enfants, mon épouse a été lire dans cette bibliothèque à certains enfants, à l'époque c'était quasi unique. Donc, Mirguet était à la pointe de la pédagogie. Mais, dans tout phénomène, il n'y a pas nécessairement des responsables. Quand il se passe quelque chose, il nous faut absolument des responsables. Ce n'est pas nécessairement vrai, il y a parfois des choses qui se passent sans pour autant qu'il y ait des responsabilités. Moi, j'analyse cela de deux façons. Première façon, parce qu'il y a eu manifestement un quiproquo. Je suis bien placé pour le savoir parce que, je suis Président de la Commission Enseignement à la Province et dans cette Commission-là nous étions persuadés, je parle de cela en 2005, que la Ville de Mons allait

reprendre Mirguet, bâtiment y compris que c'était d'ailleurs la contrepartie du fait que la Province reprenait le Centre Léo Collard. J'avais même, à l'époque, fait des calculs et manifestement entre les deux, la Ville y gagnait. Cela coûtait plus cher à la Province la reprise du Centre Léo Collard que le bâtiment Mirguet. Donc, nous étions vraiment convaincus que la Ville allait reprendre dans son entièreté l'école Mirguet. Cela correspond d'ailleurs, on parlait entre guillemets du Plan Busquin-Di Rupo puisque comme vous l'avez souligné, d'ailleurs en accord avec le Ministre Hazette puisque cela a toujours été dans cette optique-là, on voulait que l'enseignement technique et professionnel soit de la Province, fondamental la Commune et l'enseignement général de la Communauté Française. Donc, nous étions en symbiose sur ce principe. Et puis, bon, la Ville de Mons, sans doute à juste titre a visité les bâtiments et a vu qu'il y avait pas mal de consommations énergétiques et a dit non on ne reprend pas les bâtiments, on veut bien reprendre l'école mais sans les bâtiments. Donc, là, manifestement il y a eu un quiproquo d'autant plus que c'est vrai que la Ville de Mons ne s'est jamais engagée formellement. Mais, malgré cela, nous étions convaincus à la Province que cela allait se faire comme cela. Alors, j'en ai parlé en section, un deuxième phénomène. Un deuxième phénomène là tout à fait sociologique. Je parlais tout à l'heure à M. MILLER, notre philosophe, un philosophe d'ailleurs qui a soulevé ce problème-là, un philosophe et sociologue, c'est Carl Copper, cela s'appelle en sociologie « un effet Œdipe » et on parle de cela aussi en économie, c'est-à-dire une prédiction se réalise par le seul fait qu'on l'ait prédit. En économie, c'est toute l'école autrichienne qui a étudié ce phénomène-là, pour dire que les prédictions économiques et on peut s'en apercevoir, autant en économie qu'en sociologie, il faut les prendre avec des pincettes. Et bien c'est exactement ce qui s'est passé ici. J'analyse ce phénomène comme cela. On prédit que l'école Mirguet va fermer et par le seul fait qu'on a prédit que l'école Mirguet allait fermer, effectivement, elle ferme. Et on peut dire voyez, j'avais raison. En économie, vous dites demain le prix du sucre va augmenter et tout le monde va acheter du sucre, donc, effectivement le sucre augmente. Et bien ici c'est exactement la même chose. On dit que Mirguet va fermer, mais vous êtes parents d'élèves, il est évident que si on dit que Mirguet va fermer, vous n'allez pas inscrire vos enfants à Mirguet puisqu'on dit que cela va fermer, donc après on dit, regardez cela a fermé et c'est de la faute des responsables. C'est faux. C'est un phénomène sociologique, la prédiction se réalise du seul fait qu'on l'a prédit.

Mme Laurette PREVOT, Conseillère : Mais vous ne m'enlèverez pas de l'idée que les rumeurs cela se dément et ici, franchement, on a laissé vraiment traîner les choses. Alors, pour ce qui est de la réponse de M. BEUGNIES, cela me conforte aussi dans la certitude que les

négociations n'ont jamais été poussées au bout ou ont eu lieu trop tard. Et que, finalement, quoi qu'en dise Mme HOUDART, les enfants sont recassés oui mais pas toujours de leur choix, pas toujours avec le plaisir de la nouvelle école, il y a des enfants qui sont réellement très très mal et il y a actuellement des enseignants qui le sont tout autant et si vous voulez bien vous souvenir de ce qui est paru dans la presse, à Morlanwelz il y a actuellement une pétition pour refuser certains aménagements de carrières. Alors, dans ce cas, je trouve que cela n'a pas été si bien mené que cela et que beaucoup de personnes sont traumatisées et restent sur le carreau. Je vous remercie.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, nous avons entendu les uns et les autres et reconnaissons que c'est bien triste. Pour rester dans le cadre des attributions de Melle l'Echevine, je cède la parole à M. le Conseiller MUZALIA pour les questions relatives à la gestion participative à Jemappes.

M. Didier MUZALIA, Conseiller : M. le Bourgmestre, chers Echevins, chers collègues, je serais ingrat de ne pas remercier le Collège et plus particulièrement Mme HOUDART pour la mise en place de la structure de gestion participative à Jemappes. Beaucoup sont contents de l'intérêt que la Ville manifeste à leur égard dans la gestion de leur quotidien. Non seulement la gestion participative renoue la confiance entre les autorités et la population concernée mais contribue beaucoup au respect de son environnement car on y participe. Cette politique a toujours suscité le sentiment d'appartenance. Pour cela, je proposerai de mettre en place des petits comités participatifs à la vie quotidienne dans des quartiers désireux. Pour une meilleure coordination, le département de participation citoyenne pourra assurer le secrétariat. C'est cela ma proposition.

Mme Catherine HOUDART, Echevine : Merci M. le Conseiller. Je voudrais d'abord vous remercier et vous assurer que le volet participation citoyenne de mon échevinat est un aspect qui me tient particulièrement à cœur et qu'il me tarde de développer. Parmi les accents transversaux du programme de la Politique des Grandes Villes, une attention particulière a été vouée à l'insertion socioprofessionnelle et à la participation des habitants. Au terme d'un long processus de « rencontres citoyennes » qui ont permis l'évolution des projets PGV d'infrastructures et socioculturels, un important budget participatif a été affecté à l'aménagement des trois plaines de jeux et espaces de loisirs souhaités et proposés par la population, à savoir Guillochain, dont on vient de voir les réalisations, le Plan Incliné et Sainte-Henriette, qui verront leur réalisation un peu plus tard. L'Opération Jemappes fleuri, collaboration aux jardins communautaires et à la mini-ferme pédagogique, installation d'un module de jeu et d'une piste vita au Parc communal de Jemappes, installation d'un module de

jeux à la piscine de Flénu. Par ailleurs, pour favoriser la communication avec les citoyens, le Journal des Habitants de Jemappes-Flénu « Regard » a été créé en juin 2005 en coopération avec les représentants de zone et les associations de terrain. Le n° 17 sortira d'ailleurs prochainement de presse. Le Budget participatif a été soumis au programme CLEAR d'évaluation, outil d'audit pour la participation des citoyens à la vie publique locale proposé par le Conseil de l'Europe analysant l'efficacité de la participation. Mais, les subsides fédéraux accordés dans le cadre de la Politique des Grandes Villes remis en cause d'année en année, ne permettent pas d'avoir une vision à long terme. Pour l'heure, nous proposons des travaux à Nimy avec la création d'une salle polyvalente ; à Obourg, comme vous avez pu le constater ce soir par le vote du projet d'aménagement des alentours de la Chapelle St-Macaire, à Cuesmes où nous avons voté lors du dernier Conseil Communal, l'aménagement des abords de la Piscine, à Flénu par la transformation de l'ancien Lidl en magasin social et l'ouverture enfin d'un CALVA. Un projet environnemental de réhabilitation du quartier du Festinoy à Ghlin est également à l'étude. Prochainement nous proposerons également aux citoyens de l'ensemble du Grand Mons, en collaboration avec l'Echevinat des Travaux de décorer, entretenir et aménager des coins de rues ou quartiers de manière à renforcer le sentiment d'appartenance des habitants à leur quartier et susciter le respect de leur environnement. Mais, indépendamment des subsides aléatoire de la PGV, la Ville de Mons a toujours développé une politique de soutien aux Comités de quartiers de manière directe par l'octroi de subsides financiers à certaines activités ou indirectes par la mise à disposition de matériel. Enfin, le Collège organise régulièrement des rencontres citoyennes au sein des quartiers afin de susciter leur avis sur des domaines qui les concernent directement. Voilà M. le Conseiller, Chers Collègues, en quelques mots le résumé l'action du Collège en matière de participation citoyenne qui, en fonction des subsides accordés par la Politique des Grandes Villes, se consolidera, je l'espère, dans les différentes sections montoises.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci Melle l'Echevine, réplique éventuelle ?

M. Didier MUZALIA, Conseiller : Merci pour la réponse, s'il y a d'autres éléments, je prendrai directement contact avec le Cabinet de l'Echevine.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Merci beaucoup. Alors, nous passons à M. HAMBYE qui a en réalité trois sujets. Commençons par le premier qui concerne les taxes communales sur les nids de guêpes.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Nous avons été interpellés à la lecture d'un article de presse sur les discriminations dont sont victimes les habitants de Mons, on s'est posé la question, pourquoi les interventions des pompiers de Mons sont-elles aussi coûteuses alors

que dans d'autres communes, le coût de l'intervention des pompiers est la moitié de ce que doivent payer les montoises et les montois. Cela m'a été confirmé par un membre éminent de l'Administration communale qui a eu le malheur d'avoir un nid de guêpes, il a dû payer 150 euros. Bon, je comprends qu'on ait dû facturer un service pour une intervention, la gratuité étant. Je dirai l'exception mais est-ce que entre 0 euro et 150 euros, n'y a-t-il pas une marge à trouver ou disons un équilibre à trouver ? Voilà, merci de nous faire part de votre opinion pour cette interpellation un rien piquante.

M. Richard MILLER, Echevin : Merci M. HAMBYE pour votre interpellation. Tout d'abord, je suis heureux d'apprendre que vous avez reçu l'information d'un fonctionnaire de la Ville qui a effectivement payé les 150 euros, c'est ce que vous avez dit, je crois ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Non, j'ai eu confirmation par un membre éminent, un personnage clef de notre Ville qui m'a signalé qu'il avait payé 150 euros....

M. Richard MILLER, Echevin : Je tenais à le souligner parce que cela veut dire qu'on a beau être un personnage clef de la Ville, on n'en est pas moins égal à tous les citoyens. Donc, première chose. Il s'agit effectivement d'une redevance, M. HAMBYE, et vous êtes toujours très très attentif et très prompt à poser des questions mais je vous signale quand même que ceci est passé, sauf erreur de ma part, au mois de janvier 2008... vous n'aviez pas encore lu l'article peut-être mais bon. Alors, comment est calculé le montant ? Donc, en fait, chaque citoyen dépend de la caserne des pompiers qui couvre la commune. J'ai fait le compte des communes couvertes par les pompiers montois : 58 communes. Cinquante-huit anciennes communes sont couvertes par la caserne... 58 sections, anciennes communes, c'est comme vous voulez, enfin, et donc c'est un territoire, cela fait un territoire très étendu puisque l'on trouve Colfontaine, Erquelinnes, Estinnes, Frameries, Jurbise, Quaregnon, Quévy, Mons et encore une autre, donc 58 au total, c'est donc un territoire très étendu. Il y a beaucoup d'interventions entre le 14 mars et le 4 août : 200 interventions pour les nids de guêpes. C'est aller un peu vite en besogne parce que vous avez trois types d'insectes concernés : les silphes, les abeilles et les guêpes et je ne le dis pas simplement pour le plaisir ni pour montrer que je m'y connais en entomologie mais c'est parce que les nids d'abeilles on ne peut pas les détruire n'importe comment. Comme vous le savez tous, il y a un grave problème pour les apiculteurs. Dès lors, quand quelqu'un signale aux pompiers qu'il y a un nid d'abeilles, première chose à faire, c'est vérifier qu'il s'agit bien d'abeilles. Les abeilles et les guêpes ont deux paires d'ailes, les silphes ont une seule paire d'ailes. Les silphes ne piquent pas, les abeilles piquent une fois et meurent, ce qui signifie qu'elles font attention, elles ne piquent pas à tout bout de champ. Par contre, les guêpes, elles piquent et ne meurent pas, donc elles, elles

piquent inconsidérément. Ce qui signifie que quand vous avez un appel, on se rend sur place, la personne qui pense avoir, et on vérifie si c'est un nid d'abeilles, doit faire appel à un apiculteur dans les environs. L'apiculteur se rend sur place et il constate qu'effectivement c'est un nid d'abeilles. Si ce nid d'abeilles est utilisable, il le prend, il en prend possession. Si par contre, il constate que le nid d'abeilles doit être détruit, il faut alors que la personne se rende au bureau de police et demande un avis de destruction, une autorisation pour détruire. Donc, il y a tout un processus. Résultat des courses, lorsqu'il y a un nid d'abeilles qui doit être détruit ou un nid de guêpes qui doit être détruit, ce sont les pompiers alors qui peuvent intervenir. Et nos pompiers couvrent, je l'ai dit, 58 anciennes communes ou sections si vous préférez sur un territoire très étendu. Cela se passe avec deux hommes sur le terrain, un caporal des pompiers et un pompier, chacun coûte 45 euros de l'heure, si l'on considère que cela dure 1 heure, cela fait 90 euros et ils doivent utiliser un élévateur. Un élévateur coûte 250 euros de l'heure, ce qui fait que l'intervention nous revient, au niveau des pompiers de la Ville de Mons, à 340 euros, si cela dure 1 heure, cela peut durer un peu plus longtemps aussi mais soyons de bon compte, 1 heure, cela fait 340 euros. Ce qui signifie que nous avons estimé que demander le remboursement pour un montant de 150 euros, pour une intervention lorsqu'elle était justifiée, était de bonne gestion.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Suite à cet exposé brillant, car on en a quand même appris beaucoup sur les guêpes et sur la bonne gestion de la Ville, avec un bonus pour les citoyens, à qui on ne fait pas payer l'intégralité des frais réels, avez-vous quelque chose à dire comme réplique ?

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Simplement qu'il semble qu'il y ait une discrimination entre les habitants de Mons et les autres communes, c'est tout.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien, l'incident est clos. Passons des abeilles aux reptiles. Il me semble que vous avez quelque chose avec des reptiles.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Toujours dans le domaine des animaux, c'est la zoologie... Nous avons été interpellés par des riverains d'un futur magasin ici dans le cadre d'une demande d'un permis d'environnement pour un magasin rue Notre-Dame, n° 5.

M. François COLLETTE, Conseiller : Il est en faillite depuis le 24 août.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Donc, c'est réglé. Désolé, le problème est résolu.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Vous n'imaginez quand même pas qu'on sourd aux protestations justifiées des riverains et qu'on serait insensibles et aux abeilles d'un côté et aux reptiles de l'autre. Alors, vous avez un troisième sujet, plus accessible pour moi, c'est la gare d'Hyon à mon avis.

M. Guillaume HAMBYE, Conseiller : Oui, terminons en beauté, il semble, même s'il y a des travaux actuellement dans le carrefour mais uniquement à titre transitoire, que pour les habitants tant d'Hyon que de Ciplly, que les nouveaux feux qui ont été installés très judicieusement pour fluidifier le trafic fonctionnaient très bien mais que la durée des feux et c'est le même problème à Jemappes au carrefour de l'Avenue de la Faïencerie, doit absolument être revue pour celles et ceux qui viennent de Mons et de Ciplly. En effet, le nombre de voitures venant de Mons et de Ciplly est toujours très supérieur aux voitures qui viennent des deux côtés perpendiculaires tant de la rue des Canadiens que de l'entrée du centre commercial. Et c'est la même interpellation que j'avais faite à Jemappes, quand on vient de la grand route, il y a 5 voitures qui sortent de la rue de la Faïencerie et 200 qui viennent de Mons ou de Jemappes. Voilà, merci.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Je vais vous répondre. Nous connaissons la situation, nous sommes intervenus au MET, nous continuons à intervenir avec force, le MET nous a indiqué qu'il a saisi le Service Division de l'Electricité, de l'Electromécanique, de l'Informatique et des Télécommunications et donc, on continue. Je vous avoue qu'on n'arrête pas de faire pression pour qu'on puisse obtenir satisfaction et nous continuons à mettre la pression. Alors, Mme MERCIER, je vous sais patiente, je vous ai réservée pour le meilleur moment, juste avant la clôture de la séance publique, je vous en prie.

Mme Anne-Marie MERCIER, Conseillère : Merci M. le Bourgmestre. Alors, concernant Mons, j'avais deux réflexions à proposer. A votre demande, celle qui concernait les musées je l'ai faite dans le courant du Conseil et ma première réflexion avait trait du Te Deum du 21 juillet. L'invitation à y assister n'était pas venue du Gouverneur Durieux mais du Collège communal. Pas de problème. En revanche, ce qui en posait un, c'est qu'on ne nous demandait pas de répondre et que forcément nous n'avions pas de carton de parking. S'en est suivi une désorganisation inimaginable. C'est bien simple, on tournait en rond, les rues par lesquelles on aurait pu passer étaient interdites puisqu'on recevait ce jour-là le Prince Laurent et la Princesse Claire. Si j'ai repris ici ce fait divers de vacances, c'est tout simplement pour pallier ce désagrément l'an prochain afin que la Fête Nationale Belge se déroule le mieux possible à Mons. J'aimerais faire une suggestion, rendre la Fête Nationale joyeuse et conviviale, voyez comme les petits villages français fêtent le 14 juillet. Donc, c'est pour cela que je n'ai pas repris volontairement tout ce qui se passe à Bruxelles mais bon, je crois qu'à Mons, on pourrait faire quelque chose le 21 juillet. Alors, je peux continuer, M. le Bourgmestre ? Après ces deux mises au point, donc celle que je viens de faire maintenant et celle que j'avais faite avant, je ne sortirai plus de la « positive attitude ». En effet, je souhaite féliciter le

service de la Culture de la Ville de Mons pour l'organisation de l'exposition « Keith Haring ». Cet artiste américain, mort à 42 ans, fait défiler devant nos yeux ébahis tout un monde réaliste ou symbolique. Les couleurs nous parlent, les enfants adorent, je suis retournée personnellement trois fois au BAM, les visiteurs s'y pressaient, chaque fois. Cela a été l'événement de l'été. Il serait heureux qu'un rendez-vous tel que celui-ci se reproduise chaque année, pour les vacances et pour notre plaisir. Enfin, la dernière suggestion que je vais faire maintenant, c'est que Marc Dascotte, le nouveau Directeur général d'Oxfam-Magasins du Monde fait appel à notre solidarité en ce qui concerne le commerce équitable. Il annonce les « petits déjeuners du Monde » qui se dérouleront les 21 et 22 novembre. Il souhaiterait y associer des producteurs locaux. Il semble que ce serait bien d'y retrouver les membres du Conseil communal qui pourraient tous ensemble ou en tout cas une grande partie, quand je connaîtrais qui pourra y participer donc et quand je connaîtrais la date qui concerne Mons, je me ferai un plaisir de vous la signaler. Je vous remercie de votre attention.

M. Elio DI RUPO, Bourgmestre : Bien Madame, d'abord merci infiniment. Pour ce qui est des petits déjeuners, pas de problème que du contraire, il y a déjà un grand effort pour permettre la distribution de produits locaux, notamment les produits provenant de l'agriculture locale et donc, je dirai que dans ce contexte-là il n'y a pas de difficultés, l'Echevin Nicolas MARTIN y sera particulièrement attentif. Pour ce qui concerne le Te Deum, faire une fête, je dirai why not mais la réalité est toute simple, déjà pour la fête de la Région wallonne, les Fêtes de Wallonie, nous avons dû ferrailer dur pour obtenir quelques subsides. C'est clair que si on devait faire une fête pour le 21 juillet et je ne suis absolument pas contre, que du contraire, il nous faut trouver les moyens financiers surtout par ces temps difficiles que nous connaissons mais je dirai que sur le long terme, il ne faut pas l'exclure, moi un petit bal aux lampions dans les villages comme au bon vieux temps, cela ne me gênerait pas mais il faut encore trouver le moyen financier pour le faire mais je trouverais cela plutôt sympathique de voir un peu sur chaque place des villages un beau petit bal, cela nous rappellerait le bon vieux temps mais aujourd'hui avec internet il y a d'autres techniques de rencontres. Mais voilà, donc sur le principe ok, sur les voies et moyens, difficile. Pour ce qui concerne alors l'exposition, je vous remercie et je constate une fois encore votre ouverture d'esprit car les œuvres présentées, outre le caractère exceptionnel, auraient pu entraîner quelques analyses dans divers sens et je constate qu'on a surtout retenu la qualité artistique de l'œuvre et je m'en réjouis. Et merci beaucoup d'avoir donné cette appréciation et je transmettrai aux responsables en leur demandant de faire encore mieux la fois prochaine.

Voilà, mes chers collègues, ceci clôture la séance publique. Je remercie le public très nombreux ainsi que les médias.

La séance s'ouvre à huis clos avec 38 présents.

Sont absents : MM. R. BIEFNOT, E. BAILLY, Mme J. KAPOMPOLE, M. P. DUQUENNE, Mme K. NAHIME, Mmes F. BOUROUBA, Y. DEJARDIN.

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

109^e Objet : Personnel ouvrier. Procédure disciplinaire – Décision. GRH/JN/11322

ADOPTE - 216^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

110^e Objet : Service de Prévention. Plan de Cohésion Sociale. Désignation des représentants officiels à la Commission d'Accompagnement du Plan. Prévention 1.2009.22

ADOPTE - 217^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

111^e Objet : PERSONNEL ADMINISTRATIF

a) Démission d'une employée d'administration. GRH/3825

ADOPTE - 218^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption de carrière par réduction de ses prestations à ¾ temps octroyée à une employée d'administration. GRH/GB/2864

ADOPTE - 219^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Démission honorable d'une employée d'administration. GRH/3979

ADOPTE - 220^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Pension d'office pour inaptitude physique définitive d'une employée d'administration.
GRH/HH/3.137

ADOPTE - 221^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

112^e Objet : AIDES A LA PROMOTION DE L'EMPLOI

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5 temps à une employée d'administration. GRH/GB/10942

ADOPTE - 222^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5 temps à une employée d'administration. GRH/GB/12103

ADOPTE - 223^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Prolongation d'une interruption de carrière à mi-temps octroyée à une employée d'administration.
GRH/GB/11082

ADOPTE - 224^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Prolongation d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps octroyée à une employée d'administration. GRH/GB/12066

ADOPTE - 225^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5 temps à un employé d'administration. GRH/GB/17360

ADOPTE - 226^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

f) Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption de carrière à 4/5 temps à une employée d'administration. GRH/GB/12162

ADOPTE - 227^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

g) Octroi d'une interruption complète de carrière à une auxiliaire. GRH/GB/12072

ADOPTE - 228^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

h) Demande d'arrêt de l'interruption de carrière octroyée à un ouvrier. GRH/GB/12000

ADOPTE - 229^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

i) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations à mi-temps d'un agent technique. GRH/GB/12216

ADOPTE - 230^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

113^e Objet : PERSONNEL CONTRACTUEL – Octroi d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à un Chef de bureau administratif. GRH/GB/11415

ADOPTE - 231^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

114^e Objet : MARIBEL SOCIAL – Octroi d'une prorogation d'un congé parental dans le cadre d'une interruption complète de carrière à mi-temps à un agent technique. GRH/GB/17798

ADOPTE - 232^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

115^e Objet : PERSONNEL OUVRIER

a) Octroi d'une interruption de carrière par réduction de ses prestations d'1/5 temps à un ouvrier définitif. GRH/GB/10125

ADOPTE - 233^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Prorogation de l'interruption complète de carrière octroyée à un brigadier définitif. GRH/GB/11074

ADOPTE - 234^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Mise à la pension pour inaptitude physique définitive d'un ouvrier qualifié. GRH/3768

ADOPTE - 235^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

116^e Objet : SERVICE INCENDIE – PERSONNEL

a) Nomination définitive de 2 sous-lieutenants pompiers professionnels. SI/Cel.GRH/18212-18213

ADOPTE - 236 et 237^{ème} annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Démission honorable accordée à un Adjudant pompier professionnel. SI/Cel.GRH/3833

ADOPTE - 238^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Constitution d'une réserve de recrutement d'opérateurs centre 100. SI/Cel.GRH/13 GEN

ADOPTE - 239^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Fin de la période de pension prématurée temporaire d'un Chef Opérateur. SI/Cel.GRH/11657

ADOPTE - 240^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Nomination à titre définitif d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI/Cel.GRH/18246

ADOPTE - 241^{ème} annexe

f) Nomination à titre définitif d'un sapeur-pompier professionnel chauffeur. SI/Cel.GRH/18243

REMIS

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

g) Mise en place de la task-force – Conventions de détachement d'agents du Service d'Incendie en faveur du SPF Intérieur : ratification (8 Officiers et 2 agents administratifs). SI/task-forces

ADOPTE - 242^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

117^e Objet : ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

a) Démission de leurs fonctions en vue de leur mise à la retraite de Directrices d'école définitives.
8^e/1^e 6449 - 6165

ADOPTE - 243 et 244^{ème} annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Octroi d'un congé pour prestations réduites à une maîtresse spéciale de secondes langues. 8^e/1^e
3111

ADOPTE - 245^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une maîtresse spéciale d'éducation physique définitive. 8^e/1^e 3099

ADOPTE - 246^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire dans un emploi non vacant d'une institutrice primaire. 8^e/1^e 3375

ADOPTE - 247^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Nominations à titre définitif d'instituteurs (trices) primaires. 8^e/1^e 3279 – 3135 – 3283 – 3284 – 3282 – 3306 – 3232 – 3349 – 7269 – 3292 – 3303

ADOPTE - de la 248 à la 258^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

f) Nominations à titre définitif d'institutrices primaires en immersion linguistique. 8^e/1^e 7508 - 3352 – 3516

ADOPTE - de la 259 à la 261^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

g) Nominations à titre définitif de maîtresses spéciales de religion catholique. 8^e/1^e 3138 - 3411

ADOPTE - 262 et 263^{ème} annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

h) Nominations à titre définitif de maîtres spéciaux de religion islamique. 8^e/1^e 8150 - 3523

ADOPTE - 264 et 265^{ème} annexes

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

i) Nomination à titre définitif d'une maîtresse spéciales de religion orthodoxe. 8^e/1^e 3201

ADOPTE - 266^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

j) Annulation d'une délibération du Conseil communal nommant à titre définitif un instituteur primaire. 8^e/1^e 3159

ADOPTE - 267^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

k) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'une institutrice primaire. 8^e/1^e 3349

ADOPTE - 268^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

l) Octroi d'un détachement à une maîtresse spéciale de religion catholique définitive. 8^e/1^e 7932

ADOPTE - 269^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

m) Octroi d'une interruption partielle de carrière à une institutrice primaire définitive. 8^e/1^e 3045

ADOPTE - 270^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

n) Ratification des services prestés par une institutrice primaire. 8^e/1^e 5520

ADOPTE - 271^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

o) Désignation à titre intérimaire d'une institutrice maternelle. 8^e/1^e 3543

ADOPTE - 272^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

p) Demandes de disponibilité pour convenances personnelles à temps plein d'une institutrice maternelle. 8^e/1^e 8006

ADOPTE - 273^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

q) Demandes d'interruption de carrière à mi-temps dans le cadre du congé parental d'une institutrice maternelle. 8^e/1^e 8103

ADOPTE - 274^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

118^e Objet : ACADÉMIE DE MUSIQUE

a) Octroi d'un congé pour prestations réduites à un professeur de piano. 8^e/2^e

ADOPTE - 275^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

b) Octroi d'un détachement pédagogique pour exercer provisoirement une fonction dans l'enseignement supérieur artistique. 8^e/2^e

ADOPTE - 276^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

c) Octroi d'un détachement pédagogique pour exercer une fonction dans l'enseignement primaire à une surveillante-éducatrice. 8^e/2^e 7269a

ADOPTE - 277^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

d) Mise en disponibilité pour convenances personnelles (Mesure de Type 1) précédant la pension de retraite d'un professeur de flûte traversière et piccolo. 8^e/2^e 6395

ADOPTE - 278^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

e) Démission honorable pour un demi-temps d'une surveillante-éducatrice. 8^e/2^e 7269

ADOPTE - 279^{ème} annexe

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

119^e Objet : INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE
Monsformations

Démission honorable d'un chargé de cours de pratique. 8^e/2^e 6490

ADOPTE - 280^{ème} annexe

120^e Objet : Régie Communale Autonome « Mons-Capitale » - Démission
d'un administrateur au sein du Conseil d'administration de la RCA
et désignation d'un nouvel administrateur. Régie foncière FP/LC/RCA

REMIS

121^e Objet : Démission et remplacement d'un administrateur au sein de
l'Immobilière Sociale « Toit & Moi ». Régie foncière RF/CL/AA/MB/sept.09

REMIS

Par 38 suffrages sur 38 votes valables,

122^e Objet : Contrat de rivière Haine. Désignation des représentants de la Ville. Modification.
Environnement

ADOPTE - 281^{ème} annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, M. le Président constate qu'au vœu de l'article L 1122-16 du Code Wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal du 14 juillet 2009.

Ce dernier est alors adopté.

2015

La séance est ensuite levée.

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL :

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Pierre URBAIN

Elio DI RUPO
